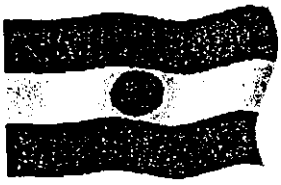

NIGER - COMMUNAUTE EUROPÉENNE

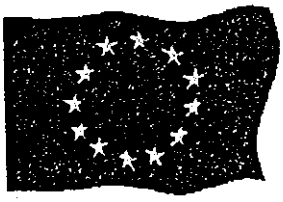

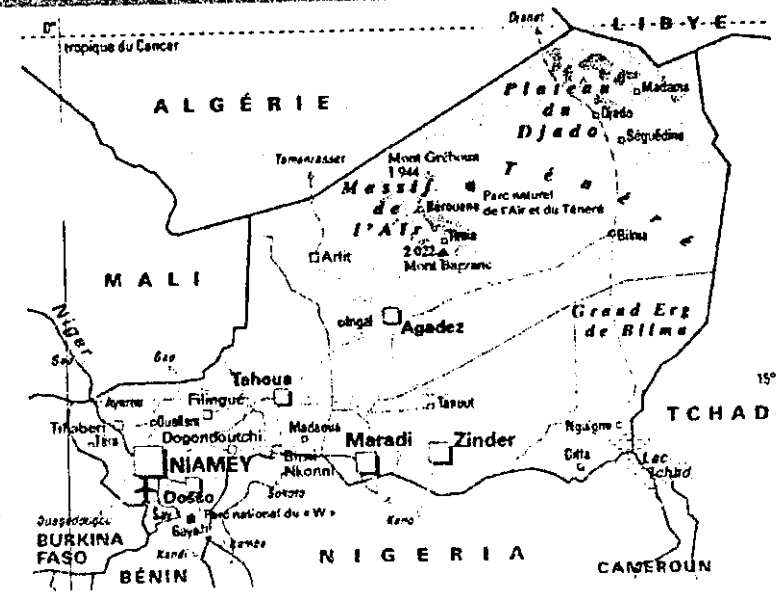

STRATEGIE DE COOPERATION

et

PROGRAMME INDICATIF

2001-2007

Document Final

Le Gouvernement du Niger et la Commission européenne se sont mis d'accord sur ce qui suit :

(1) Le Gouvernement du Niger, représenté par Monsieur Ali Badjo GAMATIE, Ministre des Finances et de l'Economie, Ordonnateur national du FED, et la Commission Européenne, représenté par Madame Irène HOREJS, Chef de la Délégation de la Commission européenne en République du Niger, désignés ci-après comme les Parties, ont eu des consultations à Niamey entre le mois de novembre 2000 et le mois de juin 2001, en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2001 – 2007.

(2) Lors de ces consultations, a été établi le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif de l'aide communautaire en faveur du Niger, conformément aux dispositions des Articles 2 et 4 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000. Par ces consultations se termine le processus de programmation dans le Niger.
Le Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif sont annexés au présent document.

(3) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage mettre à disposition du Niger pour la période 2001-2007, un montant de € 212 million est prévu pour l'allocation visée dans l'article 3.2 (a) de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE (allocation A) et de € 134 million pour celle visée dans l'article 3.2 (b) (allocation B). Ces allocations ne constituent pas des droits et peuvent être révisées par la Communauté, à la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'Article 5.7 de l'Annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.

(4) L'allocation A est destinée au soutien macro-économique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou hors concentration de l'aide communautaire. Le programme indicatif dans le chapitre VI se réfère aux ressources de l'allocation A et aux reliquats non engagés des FED précédents, pour lesquels aucun projet ou programme avait été identifié dans les Programmes Indicatifs Nationaux respectifs. Il tient compte aussi des financements dont le Niger bénéficie ou pourrait bénéficier sous d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(5) L'allocation B est destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.
A l'exception d'un montant de € 55 million, qui est destiné à financer le programme de développement identifié suite à la demande d'aide formulée dans le cadre du programme Sysmin de la Convention de Lomé, mais pour lequel une décision de financement n'a pu être prise avant le 31 Décembre 2000, l'allocation B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques. Pour le moment, seulement le programme à financer sur l'allocation Sysmin est inclus dans le Programme indicatif.

(6) En attendant l'entrée en vigueur du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE et dans le cadre du présent Document de Stratégie de Coopération et Programme Indicatif National, des décisions de financement pour des projets et programmes peuvent être pris par la Commission à la demande du Gouvernement du Niger, dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources financières suffisantes soient disponibles dans la réserve générale du huitième FED.

Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre selon les règles et procédures du huitième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du Protocole Financier du neuvième FED.

(7) La Banque Européenne d'Investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Document de Stratégie de Coopération par des opérations financées sur la Facilité d'Investissement et/ou de ses ressources propres, conformément aux Articles 3 (a) et 4 du Protocole Financier de l'Accord de Partenariat ACP-CE .

(8) Conformément à l'Article 5 de l'Annexe IV du l'Accord de Partenariat ACP-CE, l'Ordonnateur National et le Chef de Délégation procèdent annuellement à une revue opérationnelle du Programme Indicatif et entreprennent une revue à mi-parcours et en fin de parcours de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif.
Les revues à mi-parcours et en fin de parcours auront lieu respectivement deux et quatre ans après la signature de la Stratégie de Coopération et du Programme Indicatif.
A la suite de la réalisation des revues à mi-parcours et en fin de parcours, la Communauté peut revoir la dotation compte tenu des besoins actualisés et des performances.
L'accord des deux parties sur le présent Document de Stratégie de Coopération et le Programme Indicatif National, sous réserve de la ratification et l'entrée en vigueur de l'Accord de Partenariat ACP-CE, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines après sa signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre partie effectuée avant ce terme.

Signatures

Pour le Gouvernement du Niger

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Economie et des Finances
Le Ministre

26 MAR. 2002

Pour la Commission

26/3/2002

DELEGATION DE LA COMMISSION
UNION EUROPEENNE
EUROPEENNE AU NIGER

SOMMAIRE

PARTIE A : STRATÉGIE DE COOPÉRATION

0. RESUME

I. LES OBJECTIFS DE COOPERATION DE LA CE 6

II. AGENDA POLITIQUE 7
II.1. Le document de base 7
II.2. Les axes de la politique de développement du gouvernement 8

III. EVALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE 10
III.1. Situation politique 10
III.2. Situation économique et sociale 10
III.3. Viabilité des politiques et défis à moyen terme 15

IV. EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE 17
IV.1. Description synthétique de la coopération CE - Niger 17
IV.2. Programme des Etats membres et d'autres donateurs 18
IV.3. Les mécanismes de coordination et concertation actuels 18
IV.4. Leçons de l'expérience de la coopération au Niger 19

V. LA STRATEGIE DE REPONSE 20
V.1. Les déterminants des choix stratégiques 20
V.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération : objectifs, axes et modalités 23
V.3. Stratégie de la coopération de la BEI 24
V.4. Cohérence et complémentarité avec les autres politiques de l'UE 25

PARTIE B : PROGRAMME INDICATIF

VI. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL 27
VI.1. Introduction 27
VI.2. Les instruments financiers 27
VI.3. Secteurs de concentration 28
VI.4. Appui macro-économique 29
VI.5. Autres programmes 29
VI.6. Cadres d'intervention 30
VI.7. Le calendrier financier globalisé 31
VI.8. Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre 32

APPENDICES

PARTIE A

STRATÉGIE DE COOPÉRATION

0. RESUME

Le Niger est un pays vaste (1.267.000 km²) et enclavé, entouré de sept pays entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Ancienne zone de transit et de commerce entre le Nord et le Sud, le Niger est très dépendant du contexte économique et politique régional, en premier lieu du Nigeria et des pays de l'UEMOA, mais aussi de la Libye et de l'Algérie. Sans infrastructure de communication efficiente et situé à plus de 1.000 km des ports les plus proches, le coût des échanges, tant à l'intérieur qu'avec l'extérieur, est très élevé.

En 2000, la population est estimée à 10 millions d'habitants, essentiellement musulmans, composée de 8 ethnies de langues différentes. Toutes les ethnies du Niger sont «transfrontalières», ce qui se traduit par une faible cohérence nationale. D'un autre coté, cette situation favorise les échanges transfrontaliers, surtout avec le Nigeria, qui est, comme le Niger, dans sa majorité haoussaphone.

La population est à 85% rurale. Le PIB par habitant, estimé à 197 US$, a baissé de plus de 40% au cours des 20 dernières années. Environ 63 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Le taux d'analphabétisme est un des plus élevé du monde (84%), et la majorité de la population ne maîtrise pas le français, langue officielle du pays. Selon l'indice de développement humain du PNUD, le Niger est classé 173ème sur 174 pays. Le pays est largement désertique et les grandes sécheresses de 1973 et de 1984 ont fragilisé l'environnement et le mode de vie des populations. Du fait des changements climatiques, de l'extrême pauvreté et de la forte pression démographique régionale, le Niger est un pays d'insécurité alimentaire structurelle.

Dans son Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DiSRP), le gouvernement se propose de réduire la pauvreté et de relancer l'économie dans un cadre de stabilité financière en mettant également l'accent sur la bonne gouvernance et l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Sur la base d'une analyse de la situation politique, économique et sociale du Niger ainsi que d'un examen de la coopération passée et présente, la CE structure sa stratégie de coopération autour de quatre composantes, dont deux secteurs de concentration :

- Premier secteur de concentration : **Développement rural durable et sécurité alimentaire**
- Deuxième secteur de concentration : **Transport**
- **Appui macro-économique** lié à la lutte contre la pauvreté (éducation et santé)
- Hors concentration : **Bonne gouvernance** et **renforcement de la société civile**

I. LES OBJECTIFS DE COOPERATION DE LA CE

Conformément à l'article 177 du Traité instituant la Communauté Européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux ;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

Ces objectifs ont été confirmés et renforcés dans l'article 1 de l'Accord de Partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 Juin 2000, qui met un accent particulier sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté. La coopération entre la Communauté et le Niger poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis dans l'Article 2 de l'Accord – spécialement le principe d'encouragement de l'appropriation

des stratégies de développement par les pays et populations concernés – et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis dans l'article 9.

Dans leur Déclaration sur la Politique de développement de la Communauté Européenne du 10 Novembre 2000, le Conseil de l'Union Européenne et la Commission Européenne ont décidé de concentrer les activités de la Communauté dans un nombre limité de domaines, choisis en fonction de leur contribution à la réduction de la pauvreté et pour lesquelles l'action communautaire offre une valeur ajoutée : lien entre commerce et développement ; appui à l'intégration et à la coopération régionales ; appui aux politiques macro-économiques ; transports; sécurité alimentaire et développement rural durable ; renforcement des capacités institutionnelles, notamment en matière de bonne gestion des affaires publiques et d'Etat de droit. La Déclaration spécifie aussi que, en conformité avec le cadre macro-économique, la Communauté doit poursuivre ses appuis dans les secteurs sociaux (santé, éducation) notamment en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux.
Le Traité instituant la Communauté Européenne prévoit que la Communauté et les États membres coordonnent leurs politiques en matière de coopération au développement et se concertent sur leurs programmes d'aide, y compris dans les organisations internationales et lors des conférences internationales. La coopération communautaire devra aussi déployer des efforts pour faire en sorte que les objectifs de la politique communautaire de développement soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des autres politiques ayant un impact sur les pays en développement. En outre, comme stipulé dans l'Article 20 de l'Accord, en vue de leur intégration dans tous les domaines de la coopération, une prise en compte systématique des questions thématiques ou transversales suivantes sera assurée : les questions de genre, l'environnement, le développement institutionnel et le renforcement des capacités.

Les objectifs et principes mentionnés ci-dessus et l'agenda politique national présenté dans le chapitre suivant constituent le point de départ pour la formulation du présent Document de Stratégie de Coopération, conformément au principe d'appropriation nationale des stratégies de développement.

II. AGENDA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

II.1. Le document de base

La description de l'agenda politique du Niger est basée essentiellement sur le DiSRP. Ce document est largement inspirée du Programme Cadre National de Lutte contre la Pauvreté (PCNLP), préparé en vue de la table ronde des Bailleurs de Fonds (mars 1997 – Genève), de la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement d'avril 2000 et des documents de stratégies sectorielles (sécurité alimentaire et développement rural, éducation, santé et infrastructures de base) préparés ces dernières années. Le DiSRP a été approuvé en décembre 2000 par les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale. Sa version finale, qui constitue un préalable pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE, est attendue à la fin de l'année 2001.

Dans le cadre de l'élaboration du DSRP final, l'administration entreprend la définition des indicateurs de résultats pour le suivi de la situation macroéconomique et les secteurs sociaux de base. Par ailleurs, le gouvernement envisage la création d'un observatoire national de la pauvreté et du développement humain durable qui actualisera les données de base du DSRP, afin de disposer d'une meilleure connaissance du profil de pauvreté.

II.2. Les axes de la politique de développement du gouvernement

Les politiques du gouvernement exposées dans le DiSRP s'intègrent autour de trois objectifs :

i) sur le plan macro-économique, reprendre et approfondir les réformes structurelles pour assurer la relance et la diversification de l'économie en vue de lutter efficacement contre la pauvreté ;

ii) sur le plan social, consolider l'Etat de droit et la paix dans le pays en instaurant un cadre de dialogue permanent entre les partenaires sociaux ;

iii) sur le plan financier, assainir et améliorer les finances publiques dans un cadre de restauration de la bonne gouvernance et de renforcement des capacités de gestion des administrations publiques.

Le gouvernement se propose d'atteindre un taux de croissance économique d'au moins 4,5% en 2003 (soit un taux de croissance réel du PIB par habitant de 1,5%), en portant progressivement le taux d'investissement aux alentours de 14% du PIB. L'inflation devrait être contenue à un niveau inférieur à 3% et le déficit du compte courant extérieur (y compris transferts officiels) devrait progressivement être réduit.

Priorités sectorielles

Le choix des secteurs prioritaires tient à la faible valorisation du capital humain (éducation, santé) et à la prédominance du secteur rural en terme d'occupation de la population et de contribution à la croissance. Par ailleurs, toutes les politiques sectorielles affichent clairement une priorité du milieu rural par rapport au milieu urbain.

Développement rural et sécurité alimentaire. Ce domaine constitue le point d'ancrage des politiques publiques pour le relèvement du niveau de vie des populations. La stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire (SOSA), adoptée en août 2000, définit les objectifs et priorités dans ce domaine, qui sont : i) assurer de manière durable la sécurité alimentaire des populations; ii) contribuer à la création des emplois et des opportunités de promotion des activités génératrices de revenus, en particulier pour les pauvres; iii) diversifier la production agricoles et intensifier les cultures par la maîtrise de l'eau ; iv) gérer de manière durable les ressources naturelles et lutter contre la désertification ; v) améliorer l'environnement économique de la production (hydraulique, crédit rural, commercialisation et exportation des produits agropastoraux).

Plus précisément, la politique du gouvernement vise : la promotion des surfaces irriguées, notamment par la restructuration et privatisation de la gestion des systèmes d'irrigation ; la poursuite de l'élaboration du Code Rural et du Code Pastoral et l'établissement des Commissions Foncières (COFO) chargées de l'application de ces textes au niveau local ; la mise en œuvre d'une stratégie nationale de micro-finance.

En matière de prévention et atténuation de crises alimentaires, un système de concertation entre le Gouvernement et les principaux bailleurs a été mis en place, dans le cadre d'un relevé de conclusion signé en décembre 1998. Celui-ci définit plusieurs instruments pour prévenir les crises alimentaires ou en limiter les impacts ; la consolidation de ces instruments constituera un défi pour les années à venir.

Education. La stratégie gouvernementale donne la priorité à l'éducation de base en mettant l'accent sur : i) l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre et la stimulation de la demande afin de réduire les disparités (entre zones rurales et urbaines ; entre filles et garçons) ; ii) l'amélioration des rendements du système éducatif, donc la réduction des taux de déperdition et de redoublement ; iii) l'accroissement du taux d'alphabétisation des adultes et le renforcement de la formation professionnelle.

Les efforts porteront sur l'accroissement des ressources mises à la disposition de l'éducation de base et la réduction des coûts de fonctionnement. Les principales mesures concernent la construction/réhabilitation et l'équipement des écoles en milieu rural, la poursuite du programme d'enseignants volontaires, la révision du système d'allocation et de contrôle des bourses et des mesures spécifiques pour favoriser la scolarisation des filles.

La santé. L'objectif majeur de la politique sanitaire d'ici 2005 est d'améliorer l'état sanitaire de la population à travers les objectifs intermédiaires suivants: i) rapprocher la population des centres de santé par la décentralisation du système et la participation communautaire ; ii) accroître l'efficacité des systèmes de santé ; iii) assurer un environnement réglementaire approprié pour l'activité sanitaire privée et renforcer les capacités de gestion des services ; iv) élaborer, en ce qui concerne la pandémie du VIH sida, un programme d'action à moyen terme.

A part l'extension des infrastructures en milieu rural, la stratégie gouvernemental vise la réorganisation du système de santé; le redéploiement et la formation du personnel, l'amélioration de l'approvisionnement et de la disponibilité en médicaments essentiels génériques ainsi que l'information, la communication et l'éducation pour la santé.

Les infrastructures de base. Les objectifs principaux du Gouvernement sont l'amélioration des infrastructures routières, la réalisation d'un Plan National de transport ainsi que l'amélioration de l'accès à l'eau à travers : i) l'entretien, la réhabilitation et la construction de nouvelles routes ; ii) le désenclavement des zones rurales par l'amélioration quantitative et qualitative des infrastructures de transport ; iii) l'amélioration de la qualité des services de transport ; iv) la construction et la réhabilitation de points d'eau. Des volets «infrastructures» sont également prévus dans le cadre des constructions pour les secteurs sociaux de base (Education, Santé, Développement Urbain).

En matière de **transports**, la politique opérationnelle du Gouvernement est précisée dans la « Lettre de politique sectorielle en matière d'entretien routier et de transport », adoptée en 1997. Les objectifs pour ce secteur sont : i) le désenclavement interne et externe du pays, ii) la réduction des coûts de transport, iii) l'amélioration de la qualité des services et iv) le renforcement de la sécurité routière. Cette politique est basée sur une stratégie d'entretien routier, sur la pérennisation du financement de l'entretien par la création d'un fonds routier autonome et sur la privatisation de l'exécution des travaux d'entretien routier.

Secteur privé et libéralisation de l'économie. Les objectifs concernent la libéralisation de l'économie tout en considérant le nouvel environnement international (le Niger est membre de l'OMC). Le Gouvernement a élaboré un programme cadre du développement du secteur privé, dont les principaux axes sont : i) l'amélioration de l'environnement économique par la poursuite des réformes ; ii) l'assainissement et le développement du système financier et le renforcement et la professionnalisation des structures de financement décentralisées ; iii) l'implication effective du secteur privé dans les activités des secteurs sociaux de base, l'entretien des infrastructures et l'irrigation ; iv) la mise en œuvre de la loi sur le développement de l'artisanat afin de favoriser l'organisation des artisans et des petits producteurs ruraux.

Programme de privatisation. Les prochaines étapes relatives à la privatisation de trois sociétés d'état (, électricité, télécommunication, importation et distribution du pétrole) ont été fixées en accord avec les Institutions de Bretton Woods.

Secteur minier. La politique est centrée sur les axes stratégiques suivants : i) la poursuite de l'exploitation de l'uranium et du charbon ; ii) la diversification de la production minière (or, notamment) ; iii) la promotion de l'investissement privé national par l'implication des opérateurs dans l'exploitation à petite échelle.

Intégration régionale. Le Niger a opté, depuis son indépendance, pour une ouverture sur l'extérieur toujours plus large, en souscrivant aux différents processus d'intégration régionale, notamment la CEDEAO et l'UEMOA. Ainsi, le programme économique et financier du gouvernement vise à respecter les principaux objectifs du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, entré en vigueur à la fin 1999.

III. EVALUATION DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE

III.1. SITUATION POLITIQUE

Après son indépendance en 1960, le Niger évolue sous un régime constitutionnel à parti unique qui est renversé par le coup d'Etat du Général Seyni Kountché en 1974, dans un contexte de grave sécheresse et de contestations sociales. Le régime militaire suspend la constitution et interdit les partis politiques jusqu'en 1988, date à laquelle il crée un parti unique et adopte une nouvelle constitution. Cette période a connu une prospérité économique de 1975 à 1982 avec le boom de l'uranium, des conditions climatiques relativement bonnes (sauf 1982-84) et une stabilité politique jusqu'en 1990. A partir de 1986, la chute du cours de l'uranium a imposé l'adoption des premiers programmes d'ajustement structurel réduisant l'autorité de l'Etat tout en favorisant une plus grande libéralisation économique et politique.

En 1991, suite au discours de la Baule, les mouvements sociaux précipitent la fin de la 2^{e} République, l'acceptation du multipartisme et la tenue de la Conférence Nationale, qui – contrairement à d'autres pays de la région – inaugure une décennie de grande instabilité politique, pendant laquelle 150 ministres se succèdent dans les différents gouvernements. Après une transition de 18 mois, des élections pluralistes aboutissent l'élection du Président Mahamane Ousmane. Dans le contexte de crise économique et de tensions politiques aiguës, cette première expérience démocratique est interrompue en 1996 par le coup d'Etat militaire dirigé par Ibrahim Baré, élu ensuite président. L'instabilité se poursuit jusqu'aux élections locales de février 1996 qui, fortement contestées par l'opposition, conduiront au coup d'état du Commandant Wanké et à l'assassinat du Président Baré en avril 1999. A la suite de ces évènements, la plupart des bailleurs de fonds suspendent leur coopération, entraînant une crise aiguë des finances publiques.

Après une transition politique considérée comme exemplaire, des élections présidentielles et législatives ont été organisées en novembre 1999 dans de bonnes conditions avec un taux de participation de 39.40 % au 2^{e} tour des présidentielles. Les résultats du scrutin ont donné une majorité de 59.89 % au Président Tandja et une majorité confortable à l'Assemblée Nationale pour les deux partis (MNSD et CDS) ayant soutenu sa candidature[1]. Ces résultats, unanimement reconnu par l'opposition, constituent une opportunité historique pour que les nouveaux dirigeants puissent s'attacher à résoudre les vraies priorités du pays qui sont d'ordre économique et social.

La précédente décennie a été marquée par les rébellions touarègues et toubous dans le Nord et l'Est du pays. Des accords entre le Gouvernement et les fractions rebelles ont été signés entre 1995 et 1998 sous la houlette de la France, de l'Algérie, du Burkina Faso et du Tchad, mais leur mise en ocuvre a été difficile. Malgré l'organisation, en 2000, de la cérémonie de « la Flamme de la Paix » pour symboliser la fin de la rébellion et le

[1] La majorité présidentielle a obtenu 55 députés (soit 66,26% des sièges) et l'opposition 28.

désarmement, des foyers résiduels de banditisme armé persistent. De plus, des mouvements religieux protestent régulièrement contre certaines réformes ou événements touchant au rôle des femmes. Ces mouvements pourraient s'amplifier et devenir difficiles à contenir avec l'aggravation de la pauvreté.

L'expression est relativement libre malgré certaines frictions entre les autorités et une partie de la presse, qui, pour sa part, ne respecte pas toujours la déontologie professionnelle. L'accès aux médias est limité aux représentants des partis politiques, des syndicats, de la chefferie traditionnelle et de quelques ONG.
Le Niger adhère aux conventions et traités internationaux sur les droits de l'homme, avec des réserves en ce qui concerne les droits des femmes. Le système judiciaire, qui est peu adapté aux réalités et souffre d'un manque de ressources aigu, est largement décrié par les justiciables. Parallèlement à la justice administrative légale et pénale de droit occidental, fonctionne une justice « coutumière » dénommée «délégation judiciaire» qui est compétente dans les affaires familiales (mariage, divorce, succession...) et qui est administrée par les chefs traditionnels et les marabouts. En milieu rural, elle représentante normalement le seul accès à la justice dont disposent les populations.

La décentralisation figurait déjà dans la constitution de la première République, mais n'a jamais pu être mise en œuvre. Des élections locales sont prévues en 2001 ; cependant, les questions essentielles concernant le découpage du territoire, le rôle et le pouvoir de décision des collectivités locales par rapport à l'Etat central et aux autorités traditionnelles, la répartition des ressources financières et humaines et la formation des élus locaux restent à résoudre.

III. 2. Situation économique et sociale

III.2.1. Situation économique, structures et performances

L'économie du Niger est fondée sur le secteur rural (agriculture et élevage extensif). Jusqu'en 1975, ce secteur contribue à 60% du PIB. L'arachide constitue le moteur de l'économie, en représentant 50% à 70% des exportations et en contribuant de manière significative aux recettes publiques et aux revenus des paysans et des commerçants. A partir de 1975, l'exploitation de l'uranium prend le relais de l'agriculture comme moteur de la croissance en assurant rapidement 80% des recettes d'exportation. Ces performances favorisent la création d'un secteur moderne très dépendant de l'investissement et de la consommation publique. Après la chute des cours de l'uranium, le secteur moderne reste juxtaposé à la structure de base de l'économie traditionnelle et informelle. Les ajustements successifs débutent en 1983 avec les premiers accords avec le FMI, complétés par la dévaluation du FCFA en 1994. Le Niger a peu profité de cette dévaluation, restant à la traîne avec un taux moyen de croissance brute de 3% depuis 1993. Cette faible performance s'explique par l'enclavement, la vulnérabilité de l'agriculture, la base limitée des exportations, l'étroitesse du secteur formel et l'instabilité politique.

Aujourd'hui, l'agriculture contribue à 40% du PIB. A l'exception de quelques cultures de rente, il s'agit d'une production de subsistance pour 85% des habitants, qui est par nature extrêmement sensible aux aléas climatiques[2] et qui repose sur des équilibres écologiques de plus en plus fragiles, en raison de la forte pression démographique. Bien que sur le long terme, la production de céréales destinée à la consommation interne semble suivre globalement le rythme de la demande, l'augmentation de la production a été obtenue essentiellement par une extension des surfaces cultivées dans des terres de plus en plus

[2] Les grandes sécheresses de 1974 et 1984 ont eu des effets désastreux sur l'agriculture et l'élevage avec un impact fortement négatif sur l'ensemble de l'économie (entre 1973 et 1975, le PIB a chuté de 40%).

marginales et par une réduction de la durée des jachères, d'où une dégradation progressive de la qualité des terres et une baisse des rendements. De son côté, l'élevage constitue la principale source de revenus pour une partie importante de la population à travers la production de viande, la vente de bétail sur pied et de produits secondaires (lait, fromage, cuirs, etc.), le transport et l'exhaure de l'eau. Dans la zone pastorale, la pratique de l'élevage doit faire face à la dégradation écologique d'une grande partie des pâturages et à la remontée du front des cultures vers le Nord. Parallèlement, l'élevage sédentaire se développe en zone agricole. Ces évolutions dans l'utilisation des espaces génèrent souvent des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs.

La pauvreté des populations et la faiblesse du marché interne apparaissent comme une contrainte forte au développement de l'agriculture. Ce phénomène explique sans doute l'inefficacité des investissements destinés à augmenter la productivité de la production céréalière, contrairement au développement rapide des techniques de production pour les cultures de rente disposant de débouchés sur un marché externe dynamique (oignon, niébé, poivron, ...). Le Nigeria est la principale destination des exportations agricoles nigériennes, tandis qu'il fournit les céréales nécessaires pour combler le déficit nigérien.

La production non agricole concerne majoritairement le secteur de services, qui contribue pour environ 46% au PIB, dont 17% pour le commerce. Cette importance du secteur des services est due en grande partie aux entreprises publiques (énergie, télécommunication, etc.) qui, pour la plupart, ont été privatisées, ou le seront prochainement, dans le cadre des programmes d'ajustement.

En dépit d'un environnement peu incitatif, il existe un nombre très restreint d'entreprises formelles qui opèrent dans des niches spécialisées ou innovatrices (informatique, tourisme, transformation de produits agricoles). Etant donné que ces entreprises sont celles qui supportent l'essentiel du poids de l'impôt, leur développement souffre de fortes contraintes (charges fiscales trop lourdes et réparties de façon inéquitable).

En dehors des ces opérateurs, l'activité économique repose sur la petite production agropastorale, les artisans et les commerçants du secteur informel. Ce secteur qui assure l'essentiel des besoins de base de la population souffre de contraintes importantes liées à la faiblesse de la demande et de la circulation monétaire, aux coûts des facteurs, aux difficultés d'accès au financement ainsi qu'au manque de formation professionnelle et d'information.

Sur un plan macroéconomique, le Niger est structurellement déficitaire vis-à-vis de l'extérieur. Les exportations agricoles ne couvrant pas entièrement les importations alimentaires, tous les autres besoins d'importation doivent être compensés par des exportations non agricoles, réduites à l'uranium et à la plus value des activités de transit. Le financement par le secteur agricole des importations nécessaires à la consommation et à l'investissement nécessiterait une augmentation significative des exportations agricoles, ce qui est actuellement peu probable. D'autres secteurs d'exportation comme la production minière (or, phosphates) et le tourisme dans le Nord du pays ont un certain potentiel de développement ; mais en l'absence de politiques cohérentes et d'investissements publics suffisants (transport et communication), ils ne sont pas davantage en mesure d'assurer cette fonction. De ce fait, le Niger apparaît dépendant à moyen terme des financements extérieurs.

La structure de l'économie du Niger et les stratégies de survie de ses populations ne peuvent être appréhendées que dans le contexte d'une intégration économique régionale informelle avec le Nigeria, facilité par l'usage commun de la *lingua franca*, le haoussa, parlée majoritairement dans les deux pays. La forte dépendance de l'économie nigérienne de celle du Nigeria explique que le Niger a toujours soutenu le processus d'intégration

régionale au sein de la CEDEAO. D'autre part, l'émigration vers les pôles de croissance (Nigeria, Côte d'Ivoire et Libye) est un élément important de la stratégie de survie des ménages. Malgré l'absence de données fiables, des enquêtes montrent l'importance dans le revenu des ménages des transferts financiers en provenance des émigrés. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que les conflits dans les pays côtiers constituent une préoccupation majeure des autorités nigériennes.

III.2.2. Développements sociaux

Selon l'indice de développement humain du PNUD (IDH), le Niger se classe 173ème sur 174, ses indicateurs de développement social sont parmi les plus faibles du monde. Le faible niveau d'éducation (taux d'alphabétisation : 16,6%, taux de scolarisation : 32%) constitue une contrainte essentielle de développement ; le niveau de la mortalité infantile (118/1000) et celui de l'espérance de vie (47 ans) sont le reflet de l'extrême pauvreté des populations.

La forte croissance démographique (3,3%) accentue la faiblesse des services sociaux face à cette situation. Le système éducatif est peu adapté aux besoins du pays : l'enseignement est dispensé en français, alors que moins de 10% de la population maîtrise cette langue; les curricula sont déconnectés des réalités. C'est un système essentiellement étatique avec une couverture très faible (environ 4.000 écoles primaires pour près de 580.000 élèves), dont les coûts sont difficilement supportables dans l'état actuel des finances publiques. La dépense annuelle par élève rapportée au PIB par habitant est plus du double de la moyenne des pays de la région, en raison notamment du volume de la masse salariale et du taux élevé d'échec et d'abandon (durée moyenne des études : 2,3 ans).

L'éducation universitaire a été bloquée par des grèves fréquentes liées à la dégradation des conditions d'enseignement et le non paiement des salaires et bourses. Pendant les années 1990, une année sur deux en moyenne n'a pas été validée («années blanches»). A l'exception du groupe très restreint de personnes ayant les moyens d'étudier à l'extérieur, le Niger compte donc une génération perdue en terme d'éducation supérieure.

Le système de santé est peu performant et les services de santé sont très inégalement répartis sur le territoire avec une disparité énorme entre les zones rurales et urbaines. On compte 380 formations sanitaires publiques (dont 1 CHU et 2 hôpitaux nationaux à Niamey, 5 centres hospitaliers départementaux). La distribution des médicaments est réalisée à travers un réseau de 48 «pharmacies populaires» et une centrale d'achat publique (ONPPC), qui ont pour fonction de mettre à disposition de la population les médicaments génériques. Des pharmacies privées sont concentrées dans les principaux centres urbains, essentiellement à Niamey et positionnées sur le marché des spécialités.

Au-delà des indicateurs quantitatifs, la pauvreté doit être appréhendée dans le contexte d'une décomposition progressive des relations de famille qui constituent traditionnellement des filets de sécurité. Sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de la dégradation des conditions de production (baisse de la pluviométrie, réduction de la superficie disponible en terres de qualité), le monde rural nigérien connaît une profonde décomposition des relations sociales. Celle-ci se traduit par l'affaiblissement des mécanismes de régulation traditionnels concernant l'accès des jeunes générations au foncier et au cheptel, la fécondité (via les règles d'organisation des mariages), la sécurité alimentaire des différents membres d'une famille. Cet affaiblissement, directement lié à la diminution du pouvoir économique des chefs de familles, s'accompagne souvent d'une progression de la conception intégriste de l'Islam. Dans ce contexte, comme le mettent en évidence quelques études de terrain approfondies, on assiste à une dégradation préoccupante des conditions de vie des catégories dont le statut social est le plus faible,

c'est à dire les femmes et les enfants : une augmentation du taux de fécondité accompagné d'une augmentation du nombre de mariages et de grossesses précoces, détérioration de l'état nutritionnel et de santé (incidence du SIDA), progression des pratiques de claustration des filles, croissance du nombre de divorces et décomposition de ménages. Ces phénomènes accentuent l'inégalité dont souffrent les femmes en termes de droits, d'accès à l'éducation (les filles représentent 25% de l'effectif de l'enseignement primaire, 3% du secondaire et 1% du supérieur) et d'accès aux services de santé.

III.2.3. Finances publiques

Après avril 1999, les difficultés de trésorerie liées au retrait de l'aide budgétaire ont été amplifiées par le manque de rigueur et l'insuffisance de mobilisation des ressources internes. Cette situation de crise a entraîné une accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs importants. Le paiement régulier des salaires de la fonction publique n'a pu être assuré. Les difficultés d'exécution budgétaire ont affecté l'ensemble des secteurs sociaux dont la part des dépenses effectives dans les dépenses totales a diminué de façon substantielle.

En 2000, le nouveau gouvernement a adopté une gestion financière prudente ce qui, avec l'aide de certains bailleurs de fonds bilatéraux, lui a permis d'assurer le paiement régulier des salaires, qui constituait son objectif prioritaire. Cependant, le strict respect des contraintes de financement budgétaire n'a pas permis une exécution normale du budget, affectant ainsi le fonctionnement des services.

Si l'application des réformes d'orthodoxie financière a permis d'enrayer la dégradation des finances publiques, le TOFE présente un gap structurel important, qui requiert un financement extérieur, tout en privilégiant simultanément une augmentation des recettes. Celle-ci est une condition indispensable du retour à une situation «normale» permettant d'assurer un minimum de fonctionnement du service public. La nécessité d'augmenter les recettes devient d'autant plus évidente si l'on considère le poids de la masse salariale dans le budget. Alors qu'elle représentait près de 80% des recettes courantes au début 2000, elle a été ramenée à 50% en juin de la même année, à la suite de la mise à la préretraite d'une partie des fonctionnaires. Cette mesure, effectuée en fonction d'un accord avec un accord avec le FMI, a eu un effet négatif sur le capital humain de l'administration. Dans le cadre des critères de convergence établis par l'UEMOA, le Niger s'est engagé de réduire ce taux à 35% en 2003.

Les budgets, qui sont élaborés suivant les directives de l'UEMOA et les engagements avec les institutions financières internationales, présentent une structure reflétant mieux que dans le passé les priorités du gouvernement. Cependant, des insuffisances importantes dans la préparation et la régularisation des normes budgétaires demeurent. L'exécution du budget souffre d'incohérences du fait que ses implications politiques, économiques et sociales ne sont pas appréhendées par les acteurs chargés de préparer, voter, exécuter et contrôler les procédures budgétaires. De plus, des problèmes de gouvernance se posent.

III.2.4. Evaluation du processus de réforme

Depuis 1983, le Niger a bénéficié à plusieurs reprises de l'appui des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de réformes structurelles. En juin 1996, le pays a reçu un appui du FMI dans le cadre de la FASR. Les accords sur les réformes concernaient la mobilisation des ressources fiscales, l'amélioration de la gestion budgétaire, l'amélioration de l'offre des services sociaux de base, les investissements publics, la promotion du secteur privé, l'appui au développement rural et la réforme de l'administration. Pendant les deux premières années, les efforts ont surtout porté sur la fiscalité, la réforme de la fonction

publique et les programme de privatisation. Cependant, les progrès enregistrés durant la période 1996-1998 ont été insuffisants pour réduire de manière significative la pauvreté.

En septembre 2000, les efforts du nouveau gouvernement pour la poursuite des réformes entamées depuis 1996 ont été jugés suffisamment satisfaisants pour qu'un crédit de redressement économique soit accordé au Niger par la Banque Mondiale. Par la suite, en fin d'année, les Conseils d'Administration du FMI et de la Banque Mondiale ont approuvé successivement le DiSRP en liaison avec un programme triennal dans le cadre de «la Facilité de Réduction de la Pauvreté et de la Croissance» (FRPC) et l'éligibilité du Niger à l'initiative des PPTE.

Cependant, les performances réelles dans la mise en œuvre des réformes et leur impact a été limité en raison notamment de la faiblesse des institutions. De plus, le programme de restructuration et de privatisation des entreprises publiques a obtenu, jusqu'à présent, des résultats mitigés.

III.3. Viabilité des politiques et défis à moyen terme

Dans l'ensemble, l'agenda politique du gouvernement et les grandes politiques sectorielles (santé, éducation, infrastructure, développement rural et sécurité alimentaire) décrites en II.2 définissent des orientations pertinentes et donnent une priorité claire au milieu rural. Dans une perspective de lutte efficace contre la pauvreté, ces politiques présentent cependant des faiblesses en ce qui concerne le secteur de l'élevage, la politique énergétique, les défis et risques potentiels liés à l'intégration régionale et l'attention à accorder aux différences régionales et sociales. En général, les différents documents ne permettent pas de dégager des priorités claires au-delà d'une préoccupation générale concernant la stabilité (politique, institutionnelle, sociale et macroéconomique), l'enseignement, la santé, la sécurité alimentaire et les réformes structurelles, formulées d'une manière globale et consensuelle.

Dans la pratique, l'action gouvernementale reflète souvent des incohérences qui, accentuées par certaines faiblesses de coordination entre les différents bailleurs de fonds, réduisent l'efficacité des investissements. Ces incohérences sont les symptômes d'un cadre institutionnel peu efficace, centralisé, d'un manque de communication dans et entre les différents services ainsi que de la perte de continuité institutionnelle. L'action gouvernementale est marquée par la gestion des urgences et des contraintes politiques. Or, en vue de l'objectif de réduction de la pauvreté, les priorités devraient porter sur la mise en œuvre des stratégies à long terme au profit de l'intérêt général.

L'efficacité des programmes dépendra aussi de la réelle implication des services décentralisés dans la programmation budgétaire ainsi que dans la mise en place effective des ressources. Ceci n'est actuellement toujours pas le cas. L'implication de la société civile est, elle aussi, minime. La coordination avec les bailleurs de fonds doit être améliorée afin que leurs politiques d'appui soient cohérentes entre elles et avec celles du gouvernement.

Toutefois, le risque essentiel et immédiat est le déficit structurel des finances publiques, ce qui requiert surtout des mesures pour augmenter ses recettes. La fiscalité pèse lourdement sur une proportion infime des Nigériens (secteur formel et immobilier en particulier), ce qui limite les investissements du secteur privé et incite à la fraude. Sans des mesures efficaces dans ce domaine, l'Etat sera dans l'incapacité d'augmenter ses recettes et, donc, de financer ses politiques. Le Gouvernement devrait rapidement élargir l'assiette fiscale, réduire les exemptions et les exonérations et repartir équitablement les impôts sur les différents secteurs. Ceci nécessitera des décisions politiques difficiles à prendre. Mais, en l'absence de telles décisions, les incitations à l'investissement productif sont très faibles

dans les secteurs présentant un certain potentiel de croissance (le secteur agricole et, dans une moindre mesure, le secteur minier et le tourisme).

Le second défi clé pour la viabilité des politiques concerne la réforme de la fonction publique. Les objectifs de développement demandent d'urgence le rétablissement du fonctionnement des services publics afin d'améliorer son efficacité. Or, la fonction publique nigérienne est actuellement peu efficace tout en étant d'un coût élevé au regard des capacités financières publiques. Une stratégie efficace de lutte contre la pauvreté devrait donc inclure la réforme de la fonction publique tout en visant la valorisation du capital humain, l'efficacité et la lutte contre la corruption. Une telle réforme impliquera à nouveau des décisions politiques difficiles.

Un troisième défi est le déficit énorme en cadres qualifiés avec lequel le pays sera confronté très bientôt. L'âge moyen des cadres de l'administration est élevé du fait du gel de recrutement depuis le début des années 1990 Or, compte tenu des problèmes aigus de l'éducation supérieure, il existe très peu de jeunes cadres suffisamment qualifiés. Il sera donc nécessaire de combler ce déficit par un appui particulier à la formation de jeunes cadres à l'extérieur.

Dans le **secteur du transport**, la « Lettre de politique sectorielle en matière d'entretien routier et de transport » constitue un engagement pertinent et réaliste du Gouvernement dans le secteur du transport. Des étapes importantes ont déjà été franchies dans cette reforme avec la création d'une Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier (CAFER), la restructuration de la Direction des Travaux Publics et la privatisation d'exécution des travaux d'entretien. A l'avenir l'accent devrait être mis sur la consolidation des résultats de la reforme déjà obtenus notamment sur les points suivants : 1)CAFER : régularisation et augmentation de ses ressources, renforcement du Conseil des Routes, rodage de la gestion technique et administrative 2) programmation de l'entretien routier : définition d'un programme annuel pour l'entretien courant et l'entretien périodique, suivi régulier de l'état du réseau. Le Projet de Réhabilitation des Infrastructures de Transport, financé par la Banque Mondiale, fournit un appui à la mise en œuvre de cette reforme.

En ce qui concerne le **développement rural et la sécurité alimentaire**, plusieurs documents définissant la politique du gouvernement ont été adoptés, y compris la « Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire », élaboré avec l'appui de la CE et adopté en 2000. Même si les stratégies sectorielles sont bien conçues et dégagent des orientations toute à fait pertinentes, la rapidité et l'efficacité de leurs mise en œuvre se heurte à plusieurs d'obstacles : 1) le caractère très aléatoire de la production agricole et la faiblesse de la demande solvable limitent les possibilités d'augmentation rapides de la productivité agricole, 2) le processus de libéralisation du secteur n'est pas accompagné d'un véritable changement dans les pratiques de l'administration ; 3) dans les choix politiques quotidiens et dans le dialogue entre gouvernement et bailleurs de fonds, les préoccupations de court terme continuent d'être prédominantes. 4) les dimensions du territoire national et le faible peuplement de plusieurs régions pèse sur la rentabilité économique des investissements lourds. Dans l'avenir, il sera par conséquent important que la CE finance des mesures d'accompagnement pour relever ces défis.

IV. EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE[3]

IV.1. Description synthétique de la coopération CE - Niger

La CE est le premier bailleur de fonds du Niger. Depuis l'indépendance jusqu'à la période actuelle, le montant total de l'aide communautaire s'élève à près d'un milliard d'€ (voir Appendice n° 5). Pour le 6°, 7° et 8° FED, les financements communautaires concernent principalement le développement rural, les appuis macroéconomiques et les transports. Les versements effectués au titre du SYSMIN représentent 10% de l'aide au cours de la période.

Développement rural et sécurité alimentaire : Depuis les années 1980, l'aide communautaire a été principalement affectée à l'irrigation: grands aménagements hydro-agricoles le long du fleuve Niger orientés vers la production de riz, et la petite irrigation villageoise dans la région de Madaoua/Zinder en soutien à des filières d'exportation. Depuis la fin de la rébellion touarègue (1995), la CE finance un projet de développement intégré en zone pastorale. Depuis 1996, la CE soutient le dispositif national de prévention et d'atténuation des crises alimentaires.

Dans le secteur **transports** les interventions communautaires ont évolué de la construction ou à la réhabilitation de routes vers une plus grande attention aux problèmes d'entretien et à la viabilité de la politique nationale de transports. Les investissements financés sur le 8e FED visent surtout la réhabilitation des grands axes de portée régionale.

Appui macro-économiques : Depuis 1994, le Niger a bénéficié de la FAS ciblé sur la sécurisation du budget de l'Etat dans les secteurs sociaux (santé et éducation). Entre 1994 et 1998, la contribution de la CE au budget représentait 44,8 milliards de FCFA, soit 45% des appuis budgétaires non remboursables. Ces appuis ont constitué un levier pour la mise en œuvre de réformes (approvisionnement en médicaments génériques, réforme de l'éducation).

En dehors de ces domaines de concentration, l'aide communautaire est intervenue, avec des financements relativement modestes, dans d'autres domaines : appui au secteur privé, formation professionnelle, coopération décentralisée et micro-réalisations, assainissement urbain, culture et aide d'urgence dans les zones de conflits.

En conséquence de l'instabilité politique (coups d'Etat de 1996 et de 1999), la préparation du 8° FED (160 M€) a connu un retard important : le PIN n'a été signé qu'en juillet 1998 et l'exécution des premiers projets a démarré en septembre 2000, ce qui implique que le 8ème et le 9ème FED seront exécutés simultanément.

En raison notamment d'une capacité d'absorption limité, le montant total des interventions de la BEI au Niger dans le cadre de Lomé I, II et III est resté relativement faible et s'élève à 31,2 M €. Ces interventions, sous forme de capitaux à risques et de prêts bonifiés sur ressources propres, ont été principalement orientées vers les secteurs des mines, de l'énergie électrique et du textile, en plus d'un prêt de 4,5 M € en faveur de l'hôtel Gaweye.

L'assistance financière de la BEI en faveur du Niger est suspendue depuis 1995 en raison des défauts de paiement de ce pays vis à vis de la BEI. Cette situation d'impayés, combinée aux turbulences politiques en 1996 et 1999, n'a pas permis à la BEI d'engager le montant minimum garanti au titre de Lomé IV, soit 15,5 M €, ni d'intervenir au Niger sous Lomé IV bis.

[3] Voir Appendice 6,7,8 présentant des données sur la coopération de la CE et la matrice des donateurs,

IV. 2. Programme des Etats membres et d'autres donateurs

IV.2.1. Les Etats membres de l'Union Européenne[4]

La France se distingue des autres Etat membres par le volume de son aide (42 M€ en 1999 pour l'aide gérée par le SCAC de l'Ambassade), par l'importance et la diversité de l'assistance technique fournie et par la couverture géographique des interventions (ensemble du territoire). Les domaines concernés sont à peu près les mêmes que ceux de l'aide communautaire : appui macroéconomique, santé, éducation, développement rural, aménagement urbain.

L'aide des autres Etats membres intervenant au Niger (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Italie) se situe entre 2 et 5 M € par an selon les pays. Il s'agit en général d'interventions sous forme de projets, en privilégiant une ou plusieurs régions. Ces projets relèvent principalement du développement rural (hydraulique, gestion des ressources naturelles, agriculture/élevage) et, dans une moindre mesure, de l'éducation et de la santé.

IV.2.2. Les autres bailleurs de fonds

La **Banque Mondiale** : En plus d'un « crédit pour le redressement des finances publiques » de 32 M€ accordé en septembre 2000, la Banque Mondiale finance actuellement 9 projets représentant un montant total de 205 M€ dans les domaines suivants : privatisation et à la réforme réglementaire, réhabilitation des infrastructures de transport et urbaines, appui à la politique de la santé, à l'enseignement de base, à la gestion des ressources naturelles, la promotion de l'irrigation privée et la promotion des exportations de produits agro-pastoraux.

Le systèmes des **Nations Unies** : Au cours de la période 1999 – 2001, le PNUD apporte un appui à 4 programmes nationaux : éradication de la pauvreté (15 M€), environnement et développement durable (7 M€) ; promotion du secteur privé(3 M€) et appui à la gestion de l'économie et à la promotion de la bonne gouvernance (6 M€) . Un programme pour établir 160 radios communautaires est en cours de préparation. L'UNICEF exécute un programme national sur l'exercice des droits des enfants et des femmes (9 M€ en 2000). Le FNUAP coopère avec la CE dans la mise en œuvre du recensement général de la population et le PAM est impliqué dans la coordination des bailleurs en matière de sécurité alimentaire.

Les plus importants parmi les autres bailleurs bilatéraux au Niger sont : le Canada (éducation, communication), la Suisse (chef de file pour l'hydraulique villageoise), le Japon et les pays arabes voisins (Libye, Maroc et Algérie).

IV.3. Les mécanismes de coordination et concertation actuels[5]

Bien que la coordination opérationnelle des programmes ait souffert des suspensions de la coopération en 1999, les mécanismes de coordination fonctionnent de manière régulière et satisfaisante, à travers des réunions périodiques (générales et sectorielles) et des missions communes sur le terrain[6]. Les EM sont systématiquement impliqués dans l'identification des programmes FED. Du fait de l'importance de l'aide de la France par rapport à celle des

[4] Pour un examen plus détaillé des programmes des Etats membres, voir la matrice des donateurs présentée en Appendice 8.

[5] L'Appendice 9 résume les intervenants clés dans chaque secteur et les mécanismes de coordination.

[6] En 2000, afin d'améliorer les bases d'information pour la coordination opérationnelle, la CE et les EM ont créé un site Internet Union Européenne montrant toutes les interventions de coopération de la CE et des EM.

autres EM, la concertation entre celle-ci et la CE est particulièrement intense et des interventions communes entre la France et la CE auprès des autorités nigériennes sont fréquentes.

La coordination est particulièrement forte dans des domaines d'intervention «nouveaux» pour tous les bailleurs (réforme de la justice, programmes post conflit dans le Nord et l'Est du Niger). L'appui au dispositif national de sécurité alimentaire fait objet d'une coordination institutionalisée qui inclut le cofinancement des actions.

Néanmoins, des contradictions dans les approches persistent. Ainsi, la qualité du dialogue avec la représentation de Banque Mondiale n'empêche pas des approches différentes à ceux de la CE dans la politique de santé et de l'éducation ainsi que dans l'application des barèmes de rémunération. Il reste donc à effectuer, entre bailleurs de fonds, un travail important d'harmonisation des politiques, approches et modalités de mises en œuvre des programmes. L'élaboration du DSRP final pourrait constituer un cadre institutionnel propice à une telle avancée, dont la réussite dépendra aussi de la cohérence et du dynamisme de l'action gouvernementale.

IV.4. Leçons de l'expérience de la coopération au Niger

Jusqu'à présent et indépendamment du gouvernement en place, la mise en œuvre de la coopération entre la CE et le Niger s'est déroulée dans un climat de bonne entente avec les autorités du pays. En revanche, l'instabilité de l'administration a entraîné des changements fréquents d'attribution des fonctions d'Ordonnateur national. La récente évaluation de l'appui à l'Ordonnateur National a souligné que la « mémoire du FED » est dispersée entre différentes ministères, remettant ainsi en cause la capitalisation d'expérience et de savoir-faire au niveau national. Un renforcement de l'appui à l'ON, afin de réorganiser la mise en œuvre des programmes FED est actuellement en cours.

La grande dépendance du Niger par rapport aux financements extérieurs, l'instabilité, les faiblesses et la politisation de l'administration entraînent une faible appropriation des programmes par les institutions nigériennes et un poids excessif des bailleurs. Ainsi, la coopération suit surtout une logique d'offre et les responsabilités de la gestion de l'aide sont souvent assumées par les bailleurs.

Il n'est donc pas surprenant que les meilleurs résultats de la coopération de la CE aient été atteints dans le cadre d'interventions qui visent des opérateurs privés du monde rural (petite irrigation, micro crédit femmes, formation professionnelle au sein des PME et appui à l'artisanat). Des réussites ont également été obtenues en ce qui concerne les filières de production qui bénéficient d'une réelle demande, l'utilisation des technologies efficaces et simples ainsi que les arrangements institutionnels de mise en œuvre simples et proches des bénéficiaires, avec une forte composante d'assistance technique long terme[7].

Dans le domaine du **développement rural et sécurité alimentaire**, l'évolution de la coopération CE – Niger au cours des 10 dernières années traduit cette tendance globale. Elle est passée de projets à fort contenu physique et technique, réalisés essentiellement par les services de l'Etat à des programmes prenant davantage en compte les aspects sociaux et institutionnels et accordant une place centrale aux opérateurs privés et aux organisations de producteurs. Il va de même pour les programmes de coopération décentralisée dont l'ampleur a été renforcée dans le cadre du 8ème FED. Un défi majeur de ces différents

[7] Conclusions des évaluations réalisées des programmes : grande irrigation, 6NIR22 (1999), petite irrigation, 7NIR08 (1998), développement de la zone pastorale, 7NIR53 (2000), appui à l'artisanat rural, 7NIR73 (1997), formation professionnelle NIGETECH, 7NIR50 (1999) et coopération décentralisée, 7NIR77 (1999)

programmes sera de renforcer la durabilité de l'impact à travers la capitalisation de l'expérience au profit des politiques nationales.

Malgré des difficultés liées aux faiblesses de l'action gouvernementale, le soutien au dispositif national de gestion des crises alimentaires a permis des progrès substantiels notamment en matière de concertation entre le gouvernement et les donateurs. A la différence des actions d'aide alimentaire, l' effort porté sur le renforcement des capacités nationales dans ce domaine constitue une action structurante en harmonie avec les objectifs de la CE.

Dans le **domaine du transport**, les travaux routiers réalisés ont été d' une bonne qualité technique, grâce aux compétences nationales existantes. Tout en préservant ces acquis, l'expérience a montré la nécessité de donner priorité à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique sectorielle pour améliorer le système d'entretien du réseau routier.

Quant aux **appuis macro-économiques**, une évaluation des programmes d'appuis budgétaires effectuée en 1999 a conclu globalement à l'efficacité de l'appui qui a permis une sécurisation des budgets et une amélioration du niveau des dépenses pour le fonctionnement des ministères de santé et d'éducation. Cependant, un audit plus approfondi des aides budgétaires réalisé en juin 2001 (non encore conclu en ce moment) semble indiquer de multiples dysfonctionnements dans la chaîne de dépenses. Cette exercice devra déboucher en fin 2001 sur une matrice de mesures de redressement qui constituera la base de futurs appuis dans ce domaine. L'approche de la CE envers des programmes sectoriels et de l'appui budgétaire requira donc un suivi très proche et un dialogue politique intense, ainsi que des mesures d'accompagnement qui visent le renforcement de l'administration, la bonne gouvernance et une plus grande cohérence de l'action gouvernementale et des bailleurs de fonds. Ces mesures demanderont un financement plutôt modeste, mais par contre un investissement fort en terme de ressources humaines.

Enfin, malgré l'évaluation quasi-systématique des interventions communautaires, on a actuellement peu de connaissances de leur effet sur la pauvreté des populations. Il en découle la nécessité de **renforcer le suivi-évaluation du profil et de l'évolution de la pauvreté à tous les niveaux**.

V. LA STRATEGIE DE REPONSE

V.1. Les déterminants des choix stratégiques

V.1.1. Les points du départ : Les objectifs de la coopération, les besoins du pays et l'agenda politique.

La politique de coopération de la CE vise la lutte contre la pauvreté tout en favorisant l'intégration des pays en voie de développement dans l'économie mondiale, la consolidation de la démocratie et de l'état de droit, la prévention des conflits et le renforcement de l'intégration régionale. Ces objectifs sont bien reflétés dans l'agenda politique du gouvernement, tel que présenté dans le DiSRP. Celui-ci place la lutte contre la pauvreté comme priorité absolue, car elle conditionnera la stabilité politique et la paix et elle renforcera les atouts du pays dans le cadre de l'intégration régionale.

Dans les conditions économiques, sociales et environnementales particulières du Niger, la stratégie de lutte contre la pauvreté doit accorder la priorité au monde rural. Elle doit tenir compte de l'ampleur de la pauvreté comme contrainte majeure, de la fragilité de l'équilibre écologique du Sahel et de l'insécurité alimentaire structurelle qui expose les populations

aux risques de famine. La stratégie de réponse de la CE doit donc comprendre une dimension de développement, afin d'accroître les revenus des populations pauvres ainsi qu'une dimension « anti-risque », centrée sur les populations les plus vulnérables aux risques de crise alimentaire. Ceci demande des approches qui prennent en compte la différentiation régionale et sociale **(ethnique, genre)** de la pauvreté.

L'analyse de la situation du pays fournit plusieurs éléments permettant de préciser le contenu de ces deux dimensions de la stratégie de coopération.

Premièrement, le développement et la lutte contre la pauvreté au Niger reposeront sur la **petite entité privée, agricole ou non,** présentant un potentiel pour accroître les revenus des populations. Du fait de la faiblesse de la demande interne comme principale contrainte de la production agricole, il faudra centrer les interventions sur les activités qui disposent d'un marché extérieur dynamique. Il apparaît donc évident que cette stratégie ne pourra pas être centrée uniquement sur l'agriculture car, les filières agricoles prometteuses sont trop peu et limitées à quelques régions. Il paraît donc important de stimuler toutes les potentialités existantes, y compris dans le tourisme et le secteur minier. L'élevage présente également un potentiel important qu'il est nécessaire de mieux exploiter, tout en prenant en compte l'importance de la transhumance pour l'écologie du Sahel et sans sous-estimer les complexités sociales dans ce domaine.

Un facteur décisif du développement de la production rurale et de la sécurité alimentaire consiste en **l'amélioration des échanges commerciaux intérieurs et extérieurs** à travers la réhabilitation et l'entretien du réseau routier et d'autres infrastructures de communication. Compte tenu de l'importance des marchés extérieurs, notamment régionaux, cette composante de la stratégie aura un rôle décisif pour améliorer le positionnement de l'économie nigérienne dans les **processus d'intégration régionale**.

En deuxième lieu, il apparaît que toute stratégie de développement à long terme au Niger doit nécessairement privilégier **l'éducation et la formation** de la population et, en particulier, des filles. Les taux de scolarisation et d'alphabétisation sont actuellement parmi les plus bas du monde et l'avenir du système éducatif, non seulement l'éducation de base mais aussi l'enseignement secondaire et supérieure, est en péril du fait de la croissance démographique et de la dégradation du service public. Sans un réel rétablissement de ce secteur, toute stratégie de développement social et économique se heurtera à des problèmes de ressources humaines.

Un troisième priorité est liée à la nécessité de **réduire la vulnérabilité des plus pauvres**. Du fait de l'ampleur de la pauvreté et de l'intensité des inégalités sociales, il est illusoire d'envisager qu'une stratégie de croissance à moyen terme puisse bénéficier rapidement aux plus pauvres et contenir les risques de famine. Il est donc impératif de renforcer les dispositifs de prévention et d'atténuation des crises alimentaires tout en ciblant effectivement les groupes les plus vulnérables.

Ces priorités sont globalement conformes à l'agenda politique du gouvernement. L'analyse de la viabilité de celui-ci révèle toutefois des contraintes concernant **le déficit structurel des finances publiques** et des **aspects de bonne gouvernance**. Il s'avère nécessaire d'accroître les revenus de l'Etat et de créer un environnement favorable au développement du secteur privé, ce qui implique un changement profond de son rôle, une évolution des mécanismes d'imposition et d'exécution du budget et l'établissement d'une **justice efficace et accessible**. En plus, il est indispensable de parvenir à une amélioration du **fonctionnement des services publics** (gestion des ressources humaines, réduction des dysfonctionnements, restructuration de certaines administrations), à la mise en œuvre effective de la décentralisation et au renforcement de la société civile. Les améliorations relatives à ces **différentes dimensions de la bonne gouvernance** demanderont des

décisions politiques difficiles et donc une ferme volonté de la part du gouvernement. Elles constituent toutefois des éléments clés pour la viabilité de toute stratégie de développement du Niger.

Finalement, une effective réduction de la pauvreté exige une meilleur connaissance du phénomène, des indicateurs différentiés par régions, groupes ethniques et genre ainsi que de nouvelles approches qui permettent effectivement réduire leur vulnérabilité.

V.1.2. La cohérence et la complémentarité.

L'évaluation de la coopération passé et les discussions avec les autres bailleurs de fonds ont fait ressortir des déterminants supplémentaires du choix de secteurs de concentration :

- Le volume important des financements communautaires, qui conduit à focaliser la coopération CE-Niger sur les secteurs présentant des besoins d'investissements particulièrement élevés.
- La continuité de la pertinence des secteurs retenus dans le cadre du 8^{e} FED (transport, sécurité alimentaire et développement rural, appuis aux politiques macro-économiques) au regard des grands défis auxquels le pays est confronté.
- Le chevauchement important dans les calendriers de mise en œuvre des 8ème et 9ème FED[8], qui conforte le choix d'intervenir dans les mêmes secteurs tout en envisageant des appuis complémentaires au regard de l'évolution de la situation du pays et du bilan des interventions antérieures.
- La nécessité d'agir en commun et de manière cohérente dans un grand nombre de secteurs, condition indispensable pour assurer la qualité de la dépense et garantir un meilleur impact de l'aide[9].

L'une des conclusions majeures du bilan de la coopération réside dans la nécessité d'intensifier les mesures d'accompagnement et de suivi, le dialogue politique ainsi que la coordination entre les EM et les autres bailleurs de fonds. Ceci est particulièrement important en ce qui concerne l'appui aux réformes macro-économiques. Ces mesures demanderont des investissements forts en terme de ressources humaines.

Vu le volume relativement modeste de la plupart des EM, les discussions sur la complémentarité des interventions ont abouti à deux conclusions : d'une part, à la volonté d'agir en commun et, d'autre part, de renforcer les approches sectorielles à partir des études, audits et évaluations communes. Cette volonté se concrétise déjà dans plusieurs domaines : la sécurité alimentaire, la réforme de la justice, la lutte contre le SIDA et l'éducation; elle pourrait être étendue à d'autres domaines, tels que l'entretien routier et le renforcement des initiatives de la société civile. Ces démarches devraient notablement réduire les superpositions géographiques des interventions des différents bailleurs de fonds et limiter les divergences d'approches.

D'autre part, la Commission Européenne examinera avec les EM la possibilité de déléguer la gestion de crédits à leurs agences d'exécution, en cas de cofinancement, comme le prévoient les dispositions de l'accord interne sur le 9ème FED. Cette possibilité sera envisagée notamment dans les domaines suivants : sécurisation des systèmes pastoraux et infrastructures rurales (Allemagne), appui aux initiatives non étatiques et programme de bourses (France), appui à la protection des végétaux (Luxembourg).

[8] la définition de nouveaux domaines dans le 9° FED, par rapport au 8° FED, conduirait à une dispersion, ce qui accentuerait les difficultés de conduite des programmes dans un contexte où les effectifs de la DCE sont limités.

[9] Cela concerne surtout l'aide budgétaire (coordination avec les IBW) et les aspects de bonne gouvernance.

De plus, la concertation avec les Etats Membres a contribué à définir plus clairement le rôle de la CE dans le cadre de la coopération de l'UE dans son ensemble. Du fait de la taille modeste des coopérations bilatérales (à l'exception de celle de la France), les EM considèrent la CE comme «*le grand bailleur multilatéral européen*», capable d'assurer le dialogue et le suivi de leur coopération au niveau politique et, ainsi, de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs propres interventions.

V.2. Présentation synthétique de la stratégie de coopération : objectifs, axes et modalités

A l'issue de l'examen de paramètres présentés ci-dessus et d'une concertation avec les différents acteurs concernés, au premier rang desquels le gouvernement du Niger[10], il apparait pertinent de structurer la stratégie de coopération CE – Niger autour de quatre composantes, dont deux secteurs de concentration :

1) *Premier secteur de concentration : **Développement rural durable et sécurité alimentaire.*** Cette composante de la stratégie poursuivra trois objectifs spécifiques : consolider les capacités des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires ; améliorer l'environnement social, technique, économique et institutionnel de la production ; diversifier et augmenter les revenus des populations rurales. Il s'agit de permettre à la petite production privée de tirer parti du potentiel de croissance qui existe dans différents secteurs (agricole ou non), tout en réduisant la vulnérabilité des populations les plus pauvres aux risques de crises alimentaires.

2) *Deuxième secteur de concentration : **Transports et communication.*** La coopération CE - Niger visera à désenclaver les zones rurales à travers la construction des pistes pour faciliter l'accès de la population la plus pauvre aux marchés aux services sociaux et à l'information, à faciliter les échanges transfrontaliers à travers la réhabilitation des axes régionales et à assurer la pérennité des investissements réalisés dans le secteur à travers un programme d'entretien du réseau routier primaire (entretien périodique/courant, renforcement institutionnel, aide budgétaire).

3) ***Appuis macro-économiques liés à la lutte contre la pauvreté.*** L'objectif poursuivi dans ce domaine sera, d'une part, d'améliorer la préparation du budget ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques et, d'autre part, d'améliorer la qualité et la disponibilité de l'offre de services en **éducation** et en **santé**. Tout en participant, de manière substantielle, à la réduction du déficit structurel du budget de l'Etat, la coopération CE-Niger s'impliquera donc dans une réduction des dysfonctionnements des administrations, afin de relever les défis que constituent la dégradation actuelle des systèmes publics d'éducation et de santé.

4) ***Bonne gouvernance, appuis institutionnels et méthodologiques, renforcement de la société civile et intégration régionale** (hors concentration).* Etroitement articulée aux trois autres, cette composante visera à contribuer à la redéfinition du rôle et des pratiques de l'Etat (appui à la réforme de la fonction publique, à la réforme de la justice et à la décentralisation), au renforcement des appui en matière d' éducation, à l'amélioration de la connaissance du phénomène de la pauvreté et des approches des investissements, à favoriser le renforcement des capacités des organisations de la société civile (mise en place d'un fonds de développement spécifique), et, enfin, à préparer le Niger aux futures négociations des APER.

[10] Le processus de préparation du DSP est présenté en Appendice n°3.

Les domaines de coopération restent donc, pour l'essentiel, identiques à ceux définis pour le 8ème FED. Cependant, si l'on considère les approches retenues pour chacune des composantes de la stratégie 9ème FED, celle-ci se différencie de la précédente sur plusieurs points:

- Une inscription plus explicite et plus précise des appuis communautaires dans l'agenda politique du gouvernement, défini notamment par le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).
- L'explicite prise en compte de l'impact des interventions sur la pauvreté en tenant compte de la différentiation géographique et sociale (par ethnie et par genre) du phénomène. Ceci concerne des approches explicites dans l'identification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des interventions dans tous les domaines.
- La concrétisation du principe de programmation glissante, en définissant un certain nombre de critères qui guideront le réexamen périodique de la stratégie.
- Le renforcement des initiatives de la société civile, en affectant, comme le prévoit l'accord de Cotonou, une partie de l'enveloppe programmable (5% environ) à ce type d'actions.
- Une cohérence forte entre les activités « hors concentration » et les autres composantes en ce qui concerne notamment la bonne gouvernance et les appuis méthodologiques concernant la pauvreté.

Chacune des composantes de la stratégie poursuivra des objectifs spécifiques qui sont présentés en détail en Appendice 1. Cependant, afin d' être efficace, cette stratégie doit nécessairement retenir des **objectifs qui sont transversaux à l'ensemble des domaines de coopération** ; il s'agit principalement de : la lutte contre la pauvreté pour réduire la vulnérabilité économique et sociale des groupes les plus démunies ; l'amélioration de l'environnement économique et légal de la petite production privée ; la **prévention et la gestion des conflits internes** (politiques, sociaux, fonciers) ; **la bonne gouvernance et le renforcement de la société civile ; la réduction des différenciations sociales**, notamment entre les hommes et les femmes et la **préservation des ressources naturelles.**

V.3 Stratégie de la coopération de la BEI

Toute reprise de l'assistance financière de la BEI au Niger reste conditionnée par la régularisation préalable de la situation des impayés. Un plan d'apurement de cette dette est actuellement en cours d'élaboration, avec l'aide de la Commission européenne.

En conformité avec la stratégie du Niger en matière de développement et de réduction de la pauvreté, et en accord avec l'Accord de Cotonou, les interventions de la BEI – dans le cadre de la Facilité d'Investissement ou bien sur ressources propres – porteront sur l'octroi de ressources à long terme destinées à la promotion du secteur privé au sens large du terme.

La réalisation de cet objectif pourra se faire par le biais du financement d'investissements privés de petite et moyenne dimension ou encore par le biais d'interventions en faveur de projets d'infrastructure commercialement viables relevant du secteur public ou privé. Une attention particulière sera portée à l'amélioration de l'efficacité des services d'infrastructures publics (énergie électrique, télécommunications et adduction d'eau) et aux moyens d'encourager la participation du secteur privé. La Facilité d'Investissement pourrait également appuyer certains grands projets dans la mesure ou la BEI peut y apporter une valeur ajoutée dans la définition technique ou la structuration financière de

l'investissement. Ces projets seront sélectionnés avec prudence dans les secteurs ou le Niger dispose d'un avantage comparatif.

L'appui de la BEI pourrait également porter sur la valorisation des richesses minières du pays ainsi que des produits agricoles de base et, dans la mesure du possible, celle des ressources touristiques du pays. L'opportunité de contribuer au financement du secteur des petites et moyennes entreprises privées, éventuellement en synergie avec l'aide Communautaire existante et envisagée, sera fonction de l'évolution du cadre macro-économique et de l'émergence de conditions favorables à l'investissement ainsi que de la capacité et la disponibilité du système bancaire à se positionner comme relais des financements extérieurs pour l'appui aux PME.

D'un point de vue général, le niveau des interventions que la BEI sera en mesure de mettre en place au Niger sera essentiellement fonction de la capacité d'absorption de l'aide internationale ainsi que du maintien d'un contexte politico-économique favorable à l'investissement.

V.4. Cohérence et complémentarité avec les autres politiques de l'UE : commerce, intégration régionale, droits de l'homme et prévention des conflits.

Commerce et intégration régionale : Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, l'UE et les pays ACP sont convenues de conclure de nouveaux accords commerciaux, sur une base régionale (APER), compatibles avec les règles de l'OMC, en supprimant progressivement les entraves aux échanges. Le programme régional du 9ème FED prévoit un appui institutionnel pour renforcer les capacités de négociation et le financement d'études d'impact sur les économies de la région. Le programme national Niger, membre de l'UEMOA et de la CEDEAO, apportera des moyens complémentaires pour permettre des études, formations où autres appuis spécifiques afin de rendre la zone de libre-échange effective. Cela passe aussi par la lutte contre les « goulots d'étranglement » qui affectent le commerce au Niger. Parallèlement, plusieurs des composantes de la stratégie visent à consolider l'insertion du Niger dans les deux sous-ensembles régionaux: d'une part, les appuis macroéconomiques et institutionnels destinés à permettre au Niger d'atteindre les critères de convergence macroéconomiques définis au sein de l'UEMOA; d'autre part, le financement d'infrastructures routières à vocation régionale vers le Nigeria et d'une meilleure prise en compte du Nigeria dans les politiques sectorielles et dans le dispositif de prévention des crises alimentaires. Un appui destiné à identifier des nouvelles opportunités offertes par l'initiative « Tout sauf les armes » est également prévu.

Droits de l'homme : L'accord de Cotonou reprend explicitement les principes du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est à travers des différentes mesures d'appui à la bonne gouvernance et à la réforme de la justice que la stratégie de coopération entend contribuer à la consolidation de ces valeurs au Niger.

Prévention des conflits : Compte tenu de la fragilité de la paix dans le nord et dans l'est du pays, (en raison des nombreuses attentes insatisfaites des populations), ainsi que des conflits latents pour les ressources naturelles précaires, la stratégie de coopération apportera un appui à la mise en œuvre de la décentralisation et soutiendra des actions de développement répondant aux problématiques spécifiques des régions concernés (sécurisation des systèmes pastoraux, pistes rurales, expérimentation de nouvelles démarches de développement rural).

PARTIE B

PROGRAMME INDICATIF

VI. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

VI.1. Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée en partie A et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Appendice IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent les cadres d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 2 ans. Chacune des composantes de la stratégie fait l'objet d'une présentation plus précise (objectifs, résultats, mise en œuvre) en Appendice 1.

VI.2. Les instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Niger sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation est donnée ci-dessous à titre indicatif.

1. **9e FED, enveloppe A** (212 Mio Euro) : Cette enveloppe servira à couvrir les opérations de développement à long terme dans le cadre de la stratégie. A titre indicatif, la répartition de cette enveloppe pour les différentes composantes de la stratégie est proposée comme suit :
   - Développement rural durable et sécurité alimentaire : 12%–15 % environ.
   - Transport : 30 % - 40%
   - Appui macroéconomique : 35-45 %
   - Hors concentration : Bonne gouvernance, appui institutionnel, etc.: 10–15 %
2. **9e FED enveloppe B** (134 Mio Euro) **:** Cette enveloppe comprend 55 Mio Euro au titre du SYSMIN du 8e FED pour le financement d'un programme en cours de préparation. Le reste de cette enveloppe sera mobilisé pour des appuis supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires à cause de chocs exogènes.

Outre les instruments financiers mentionnés ci-dessus, dont l'enveloppe A est la source principale de financement pour le Programme Indicatif, le 9ème FED comprend également la « Facilité d'Investissement » gérée par la Banque Européenne d'Investissement (voir détails dans la Partie A, chapitre 5). La Facilité d'Investissement ne fait pas partie du Programme Indicatif.

Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées via des lignes budgétaires de la CE, notamment dans le domaine de la Sécurité Alimentaire.[11]. Pourtant, ces financements seront décidés selon les procédures applicables sous chaque instrument et restent sous réserve de la disponibilité des ressources budgétaires.

VI.3. Secteurs de concentration

Secteur de développement rural durable/sécurité alimentaire.

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi :

- Consolider les capacités des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires.
- Améliorer l'environnement social technique, économique et institutionnel de la production.

[11] Voir en Appendice n° 1 les activités qu'il est prévu de soutenir au travers de ce programme.

- Diversifier et augmenter les revenus des populations rurales.

A titre indicatif, environ € 26 millions d'Euros seront réservés à ce secteur.

Les principales activités prévues sont :
- Mise en place d'un programme d'appui au dispositif national de prévention et atténuation des crises alimentaires
- Mise en œuvre d'un programme « Filière semences ».
- Mise en œuvre d'un programme « Sécurisation des systèmes agropastoraux ».
- Mise en œuvre d'un programme « Expérimentation des nouvelles démarches ».
- Mise en œuvre d'un programme « Appui aux infrastructures rurales ».

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

- La poursuite des engagements pris de manière concertée avec les Donateurs dans le cadre du dispositif de gestion et prévention des crises alimentaires (relevé de conclusions 1998 amendée en 1999) y compris la gestion de toute aide alimentaire à travers les mécanismes de concertation.
- La poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du Code Rural et le suivi de ses implications pour les zones à vocation agricole et pastorale.
- La mise en place d'un cadre de concertation et de coordination Etat-Bailleurs dans le secteur du développement rural et de la sécurité alimentaire long terme pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle élaborée dans le cadre du DSRP .
- La redéfinition du rôle de l'état vis-à-vis des structures parapubliques du secteur agricole telles que RINI et ONAHA en fonction des engagements pris dans le programme de privatisation et plus généralement la concrétisation des nouvelles fonctions dévolues à l'Etat, aux organisations de la société civile et aux opérateurs privés dans le contexte de la libéralisation de l'économie.

Secteur des transports

Les objectifs spécifiques poursuivi seront :
- Contribuer à assurer la pérennité des investissements routiers déjà réalisés.
- Contribuer au désenclavement des zones rurales

A titre indicatif, environ € 65 millions d'Euros seront réservés à ce secteur.

Les principales activités prévues sont :
- La mise en œuvre d'un programme sectoriel d'entretien périodique.
- La réhabilitation d'une partie du réseau routier primaire.
- La construction des pistes dans des zones rurales.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :
- La mise en œuvre effective de la politique sectorielle en matière d'entretien routier et de transport suivant le chronogramme établi.
- La réalisation d'audits annuels externes financiers et techniques sur l'exécution de l'entretien.
- La mise en place d'un dispositif efficace de contrôle de la charge à l'essieu.
- La coordination régulière des bailleurs de fonds intervenant dans ce secteur.

VI.4. Appui macro-économique

La Communauté appuiera le programme de réformes macro-économiques du Gouvernement. Une attention spéciale sera accordée à l'objectif de réduction de la pauvreté, en vue d'assurer un accès équitable aux services sociaux (éducation et santé). Un accord sur les mesures à prendre pour améliorer le fonctionnement de la chaîne de dépenses sera établi suite aux recommandations de l'audit réalisé par la Commission en 2001. Les fonds seront déboursés en fonction des progrès dans la mise en œuvre des ces mesures sur une base annuelle. Si un déboursement annuel n'est pas réalisé dans les délais prévus, le montant correspondant peut être transféré vers l'un des autres secteurs de coopération dans le Programme indicatif. Une telle décision peut être prise dans le cadre de la revue annuelle.

A titre indicatif, environ € 95 millions d'Euros seront réservés à ce type d'appui.

VI.5. Autres programmes

La composante « Hors Concentration » visera à contribuer à la redéfinition du rôle et des pratiques de l'Etat, à l'amélioration de la connaissance du phénomène de la pauvreté et des approches des investissements, à favoriser le renforcement des capacités des organisations de la société civile et à préparer le Niger aux futures négociations des APER.

Un montant indicatif de € 25 millions d'Euros est réservé aux actions suivantes :

- Programme de bonne gouvernance.
- Appui à la décentralisation
- Renforcement de la société civile
- Appui à l'Ordonnateur National
- Appui méthodologique à l'analyse/suivi de la pauvreté.
- Programme bourses d'éducation supérieur
- Intégration régionale

VI.6. Cadres d'interventions)[12]

DEVELOPPEMENT RURAL SECURITE ALIMENTAIRE	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme • Prévention et atténuation des crises alimentaires. • Réduction durable de la pauvreté en milieu rural.	• Note de vulnérabilité amélioré • Intensité de la pauvreté en milieu rural/genre/ ethnie). • Taux de croissance du PIB du secteur rural.	• Bulletin du SAP • Statistiques nationales • Etudes spécifiques	Contexte social et politique du Niger favorable.
Objectifs de l'intervention			
Obj. n°1 – Consolider les capacités des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires.	• Niveau du Stock National de Réserve (SNS et FSA) • Note de vulnérabilité améliorée • Niveau des stocks des banques céréalières	• Rapports de l'OPVN sur le SNS et PV des réunions du CRC • Bulletins du SAP • Rapports des structures d'appui aux BC	Renforcement de l'engagement du gouvernement du Niger dans le dispositif de concertation
Obj. n°2 – Améliorer l'environnement social, technique, économique et institutionnel de la production. Renforcer les capacités.	• Nombre de conflits fonciers • Nombre et activités des organisations professionnelles • Qualité et disponibilité de l'information sur les structures de production	• Rapports des COFO • Rapports de la DAC/POR et des structures d'appui aux OP • Publications des service statistiques (MDR, MRA).	Contexte économique du Niger non défavorable
Obj. n°3 – Diversifier et augmenter les revenus des populations rurales.	• Composition du revenu des populations rurales) • Revenus per capita(différenciée) • Taux d'émigration / d'exode (différenciée)	• Enquête « conditions de vie des ménages » • Etudes spécifiques • Statistiques postes frontaliers	Contexte social et politique de la sous-région favorable

[12] Voir l'Appendice°1 pour une présentation des cadres d'intervention détaillés.

TRANSPORTS	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme Améliorer le désenclavement interne/externe, réduire des coûts de transport, améliorer la qualité des services et renforcer la sécurité routière.	• % des routes dans les catégories : bon état ; moyen ; mauvais. • Coût de transport collectif par personne/km sur axes principales	• Revue annuelle de politique sectorielle	Développement du système de transport collectif et privé
Objectifs de l'intervention		•	
Obj. n°1 – Contribuer à assurer la pérennité des investissements routiers déjà réalisés.	• % des routes dans les catégories : bon état ; moyen ; mauvais.	• Campagnes de mesures et banque de données routières (MET)	Entretien courant financé par taxes prélevées sur les usagers.
Obj. n°2 – Contribuer au désenclavement des zones rurales.	• % de la population de la zone à moins de 10 km d'une route desservie par transports collectifs	• Etude d'identification • Evaluation finale	
APPUI MACROECONOMIQUE			
Objectifs nationaux à long terme Réduire la pauvreté en créant les conditions d'une croissance économique durable	• Revenue per capita (différencié ethnie/genre)	• Statistiques nationales • Etudes spécifique	Accords avec les IBW Atteinte du point de décision PPTE
Objectifs de l'intervention			
Obj. n°1 – Améliorer la préparation budgétaire ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques prioritaires pour la LCP	• Qualité et délai de préparation des budgets. • Taux d'exécution budgétaire. • Nb de procédures non conformes.	• Rapports des services concernés ; audits périodiques.	Respect des engagements du gouvernement en matière de finances publiques.
Obj. n°2 – Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en éducation	• Taux de scolarisation (m/f) • Taux de réussite aux examens (m/f)	• Statistiques M.E.N.	Mise en œuvre de la loi d'orientation éducation Poursuite de l'appui des autres bailleurs de fonds.
Obj. n°3 – Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en santé	• Taux de couverture sanitaire • Taux de fréquentation des formations sanitaires (m/f)	• Système National d'Information Sanitaire (SNIS)	Respect des lois en vigueur dans le domaine santé. Poursuite de l'appui des autres bailleurs de fonds.

VI.7. Le calendrier financier globalisé

Prévision des Engagements (Cumulés 2001-2004 en millions d'€)

	Total	Engagements Cumulés					
	Indicatif	2001/2	2002/1	2002/2	2003/1	2003/2	2004
FED							
*** Enveloppe A**	**212**	**0**	**5**	**53**	**63**	**135**	**158**
- Dév. Rural / Séc. Alim.	26	0	5	5	5	13	26
- Transports	66	0	0	4	4	48	58
- Appui macroéconomique	95	0	0	37	37	49	49
- Hors concentration	25	0	0	7	17	25	25
*** Enveloppe B**	**134**	**0**	**55**	**55**	**55**	**55**	**55**
- Sysmin		0	55	55	55	55	55
* Facilité d'investissement							
TOTAL	**346**	**0**	**60**	**108**	**118**	**190**	**213**

Prévision des décaissements (Cumulés 2001-2004 en millions d'€)

	Total	Décaissements Cumulés					
	Indicatif	2001/2	2002/1	2002/2	2003 /1	2003/2	2004
FED							
*** Enveloppe A**	**212**	**0**	**0**	**16,5**	**19,7**	**36,4**	**75,8**
- Dév. Rural / Séc. Alim.	26	0	0	1	1	2,5	7
- Transports	66	0	0	0	1,2	1,2	14,2
- Appui macroéconomique	95	0	0	15	16,5	28,5	42
- Hors concentration	25	0	0	0,5	1	4,2	12,6
*** Enveloppe B**	**134**	**0**	**0**	**20**	**23**	**25**	**31**
- Sysmin		0	0	20	23	25	31
* Facilité d'investissement							
TOTAL	**346**	**0**	**0**	**36,5**	**42,7**	**61,4**	**106,8**

VI.8. Chronogramme prévisionnel de la mise en oeuvre de la cooperation (2001 – 2004)

Engagements (millions €) : chiffre

Chronogramme Prévisionnel de la mise en œuvre de la coopération (2001-2004)

Engagments (millions €) : chiffre

9eme FED	2001	2001 Total	2002 1er T	2002 2em T	2002 3em T	2002 4em T	2002 Total	2003 1er Sem	2003 2em Sem	2003 Total	2004 Total
Enveloppe A = 212MEuros 212											
Développement rural / Sécurité Alimentaire	0	0	0	5	0	0	5	0	8	8	13
Filière semencière	***	0	****	5			5			0	
Sécurisation des systèmes (agro-)pastoraux		0	**			***	0	****	8	8	
Expér. Nouvelles démarches		0				*	0	**	***	0	6
Appui aux infrastructures rurales		0				*	0	**	***	0	7
Transport	0	0	0	0	0	4	4	0	44	44	10
Ayorou/ Frontière Mali		0	****				0			0	
Sabon Gari / Gaya		0				**	0		***	0	10
Zinder / Magaria / Frontière Nigéria		0					0		**	0	***
Entretien périodique		0	**			***	0	****	24	24	
Appui institutionnel		0	**		***	4	4			0	
Routes et pistes rurales		0		**			0	***	20	20	
Appuis macroéconomiques	0	0	0	0	32	5	37	0	12	12	0
Appui macroéconomique I	**	0	***	****	32		32			0	
Appui macroéconomique II		0					0			0	
Programme sectoriel		0		*	**		0	***	12	12	
Appui institutionnel		0		*	****	5	5			0	
Hors concentration	0	0	0	0	2	5	7	10	8	18	5
Bonne gouvernance, justice	*	0				**	0	***et****	6	6	
Décentralisation		0					0	**	***	0	2
Fonds d'initiatives non étatiques		0		**		***et****	0	10		10	
Appui à l'ON		0				**	0	***et****	2	2	
Appui à l'analyse et au suivi de la pauvreté	*	0	**	***	2		2			0	
Intégration régionale		0				**	0		***et****	0	3
Programme Bourses	*	0		***	****	5	5			0	
Sous total	0	0	0	5	34	14	53	10	72	82	28
Engagement PIN cumulés	0	0	0	5	39	53	53	63	135	135	163
Engagement PIN % de la dotation				2,36%	18,40%	25,00%	25,00%	29,72%	63,68%	63,68%	76,89%
Enveloppe B = 134MEuros 134											
SYSMIN	***		55								
Total engagements Env.B Cumulés			*55*	*55*	*55*	*55*	*55*	*55*	*55*	*55*	*55*
Autres instruments											
Sécurité alimentaire-Lignes budgétaires	***		****								
Grand Total cumulé			*55*	*60*	*115*	*129*	*129*	*139*	*211*	*211*	*239*

* Fiche d'identification établie ; ** lancement études ; *** Proposition de Financement ; **** passage au QSG

APPENDICES

1. Présentation détaillée des composantes de la stratégie
2. Carte de Niger
3. Processus d'élaboration de la stratégie
4. Coup d'œil sur le Niger
5. Chronologie politique
6. Quelques données sur la coopération passée entre la CE et le Niger
7. Principaux programmes qui resteront ouverts au-delà du 30.06.2001
8. Matrice des donateurs
9. Mécanismes de coordination
10. Liste des Abréviations

APPENDICE 1

Présentation détaillée des composantes de la stratégie de coopération

A. Premier secteur de concentration : développement rural et sécurité alimentaire

Cette première composante de la coopération CE – Niger représentera environ 12 % de l'enveloppe programmable du 9° FED, auxquels il faut ajouter les moyens apportés par la ligne budgétaire « sécurité alimentaire ».

Objectifs et résultats attendus :

L'objectif global poursuivi dans ce domaine consiste, d'une part, en la réduction durable de la pauvreté en milieu rural et, d'autre part, en la prévention et l'atténuation des crises alimentaires. Les deux composantes de cet objectif sont étroitement liées. En effet, la pauvreté accroît la vulnérabilité des populations aux crises alimentaires ; à l'inverse, la succession de plusieurs années difficiles sur le plan alimentaire limite la capacité des populations à entreprendre des changements techniques ou organisationnels susceptibles de conduire à une amélioration de leurs revenus. A fortiori, une crise alimentaire avec ses retombées négatives sur le capital humain, environnemental et productif hypothèque, parfois pour de nombreuses années, les possibilités d'une réduction durable de la pauvreté.

Pour contribuer à cet objectif global, la coopération CE – Niger poursuivra parallèlement trois objectifs spécifiques :

1) Consolider la capacité des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires.
2) Améliorer l'environnement social, technique, économique et institutionnel de la production.
3) Diversifier et augmenter les revenus des populations rurales.

Ces objectifs s'insèrent dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Agricole Durable et de la Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire du gouvernement du Niger, adoptées par décret en 1999 et 2000.

Le premier objectif sera poursuivi par l'obtention des résultats suivants : la production et la diffusion, en temps utile, des informations permettant aux décideurs publics de prendre les décisions adéquates pour prévenir les crises alimentaires ; la mise en œuvre par l'état d'actions destinées à atténuer les crises alimentaires ; la sécurisation phytosanitaire de la production agricole en permettant à la DPV de réaliser des interventions de grande envergure dans des conditions adéquates (délais, surfaces traitées, protection environnement) et conformes à l'initiative ACP pesticides COLEACP (evtl. Collaboration avec la coopération Luxembourgeoise); l'amélioration de la capacité à gérer et prévenir les crises alimentaires à un niveau décentralisé à travers l'amélioration du fonctionnement des banques céréalières et de leur couverture géographique.

Pour atteindre le deuxième objectif, quatre types de résultats seront recherchés : publication de statistiques sur les structures de la production agricole et pastorale qui soient pertinentes pour la stratégie de réduction de la pauvreté ; production et diffusion de semences améliorées et/ou adaptées aux conditions techniques et économiques des producteurs ; la sécurisation foncière des espaces de production ; l'amélioration de la couverture géographique en infrastructures hydrauliques.

Enfin, le troisième objectif spécifique sera poursuivi à travers l'obtention de deux résultats principaux : la sécurisation et/ou l'augmentation des revenus générés par les activités pastorales et agropastorales et la diversification des revenus en zones rurales à travers notamment la sécurisation des systèmes de production existants, l'amélioration des filières de commercialisation, et la promotion de nouvelles activités non-agricoles susceptibles de générer des revenus en milieu rural.

Mise en œuvre :

La mise en œuvre de la stratégie de coopération dans le domaine développement rural et sécurité alimentaire peut être schématisée de la manière présentée ci-dessous. A ce propos, il faut indiquer qu'un seul objectif spécifique pourra être recherché à travers plusieurs programmes et qu'un seul programme pourra tenter de répondre à plusieurs objectifs spécifiques.

- Poursuite de l'appui au dispositif national de prévention et atténuation des crises alimentaires, dans le cadre d'un programme sectoriel soutenu par plusieurs bailleurs de fonds. Le soutien de la CE portera à la fois sur les dispositifs d'information (SAP, SIM, EPER, ...) et sur les outils et les structures d'intervention (FSA, FCD, CCA,...). Cet appui, qui privilégiera l'aide budgétaire, concernera également la direction de la protection des végétaux. En complément du soutien apporté aux outils publics d'intervention, un programme de renforcement des banques céréalières sera identifié.

- Exécution des projets / programmes déjà identifiés (filière semences[1]) ou en préparation (recensement général de l'agriculture et de l'élevage en zone sédentaire[2]).

- Programmation d'une enveloppe permettant d'expérimenter de nouvelles démarches de développement dans différents domaines : foncier, tourisme, crédit, fonctionnement des marchés et des filières de commercialisation, renforcement des capacités des organisations paysannes, ...; ceci de manière complémentaire aux actions engagées dans le cadre des programmes développement rural du 8ème FED et à celles qui seront soutenues par le fond d'appui aux initiatives non étatiques (9ème FED, composante hors concentration). Il s'agira notamment d'expérimenter des démarches permettant de faire face à l'accroissement des différenciations sociales (intergénérationnelles, interethniques, et en particulier entre hommes et femmes) que connaît aujourd'hui le milieu rural nigérien.

- Préparation d'un nouveau programme de développement, « sécurisation des systèmes agropastoraux »,dont l'objectif est de contribuer à une amélioration durable des conditions de vie des populations dépendant économiquement des systèmes agropastoraux de production et vivant à l'interface des zones agricoles et pastorales, en menant des actions dans les domaines du foncier, de la gestion des pâturages et des couloirs de passage, des filières de commercialisation, et de l'hydraulique. Il se justifie compte-tenu de l'importance relative des systèmes agropastoraux de productions dans l'économie nigérienne, et des zones concernées par l'équilibre écologique de la zone sahélienne. Mais, l'expérience passée des interventions en milieu pastoral montre qu'il faudra porter une attention particulière à la définition de modalités d'intervention appropriées.

[1] Ce projet a été identifié dans le cadre d'un financement sur ligne budgétaire sécurité alimentaire (L.O. 1998).
[2] L'intérêt et la faisabilité de réaliser, parallèlement au RGA, un recensement du cheptel en zone pastorale sera examiné.

- Programmation d'un fonds destiné à réaliser des infrastructures hydrauliques, tant au niveau des zones pastorales, agropastorales et agricoles (mini-aep ; forages ; puits ; petite irrigation, etc...). Ce fonds se justifie par les besoins importants en la matière et les résultats encourageants des programmes en cours mais aussi par la capacité financière de l'outil FED. Cependant, ses modalités de mise en œuvre devront être définies en s'assurant de l'appropriation sociale et de la pérennité des infrastructures réalisées. Ainsi, on pourra envisager de mettre à disposition des fonds au profit de projets ancrés localement. Le projet en question assurera le suivi et la mise en place des modalités de gestion de l'ouvrage. Ce fonds pourra aussi être mobilisé en fonction des résultats des programmes PRS II, PAFRIZ et ASAPI financés sur le 8ème FED.

Cette concentration relativement forte est justifiée par le fait que, dans ce secteur, l'amélioration de la qualité des appuis communautaires nécessite un meilleur suivi des programmes / projets et des montants modestes lorsqu'il s'agit d'expérimenter de nouvelles démarches. Elle tient compte également de l'ampleur des projets de développement rural financés sur 8° FED et qui seront exécutés durant la période du 9° FED (soit plus de 50 millions €, voir Appendice n°6). La répartition des activités entre la ligne budgétaire sécurité alimentaire et le FED est envisagée de la manière suivante :

Ligne budgétaire sécurité alimentaire	FED (enveloppe A)
• Appui au dispositif de prévention des crises (SAP, SIM, CCA, DPV, FCD, FSA) – modalité : appui budgétaire. • Exécution du RGA (et éventuellement du recensement du cheptel en zone pastorale) – modalité : aide projet. • Renforcement et développement des banques céréalières – modalité : aide projet	• Filière semences • Sécurisation des systèmes agropastoraux • Infrastructures hydrauliques • Expérimentations de nouvelles démarches de développement rural

DEVELOPPEMENT RURAL – SECURITE ALIMENTAIRE
Cadre d'intervention détaillé

	Indicateurs de performances	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs globaux - Prévention et atténuation des crises alimentaires - Réduction durable de la pauvreté en milieu rural	• Note de vulnérabilité amélioré • Intensité de la pauvreté en milieu rural (différencié par ethnie/sexe) • Taux de croissance du PIB/cap du secteur rural (différencié)	• Bulletins du SAP • Statistiques nationales • études spécifiques	• Contexte social et politique du Niger favorable
Objectifs spécifiques			
Obj. n°1 – Consolider la capacité des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires.	• Niveau du Stock National de Réserve (SNS et FSA) • Note de vulnérabilité amélioré • Niveau des stocks des banques céréalières	• Rapports de l'OPVN sur le SNS et PV des réunions du CRC • Bulletins du SAP • Rapports des structures d'appui aux BC	• Renforcement de l'engagement du gouvernement du Niger dans le dispositif de concertation
Obj. n°2 – Améliorer l'environnement social, technique, économique et institutionnel de la production.	• Nombre de conflits fonciers • Nombre et activités des organisations professionnelles • Qualité et disponibilité de l'information sur les structures de production	• Rapports des COFO • Rapports de la DAC/POR et des structures d'appui aux OP • Publications des service statistiques (MDR, MRA).	• Contexte économique du Niger non défavorable
Obj. n°3 - Diversifier et augmenter les revenus des populations rurales.	• Composition du revenu des populations rurales • Revenus per capita (différencié) • Taux d'émigration / d'exode (différencié)	• Enquête « conditions de vie des ménages » • Etudes spécifiques • Statistiques postes frontaliers	• Contexte social et politique de la sous-région favorable
Résultats de l'intervention (Obj n°1)			
R.1.2 – Amélioration des outils d'information du dispositif national (Système d'alerte précoce, Système d'information des marchés)	• Fiabilité, ponctualité et régularité des informations sur la vulnérabilité des populations, sur les marchés et sur la production alimentaire.	• Bulletins du SAP et des SIM • Rapports de l'OPVN • PV des réunions du CRC et de la CMC. • Publications de l'EPER	• La méthodologie de calcul de la note de vulnérabilité est révisée afin de prendre en compte la vulnérabilité structurelle.
R.1.2 – Amélioration de la capacité de l'Etat et des outils d'intervention pour atténuer les crises alimentaires	• Rapidité et efficacité des interventions (FFW, CFW, Ventes à prix modérés, etc.) identifiées et exécutées.	• PV des réunions du CRC et de la CMC. • Rapports d'activité de la CCA. • Evaluation externe systématique des interventions	• Respect des modalités d'intervention prévues par le relevé de conclusion.

	Indicateurs de performance	Sources de contrôle	Hypothèses
R.1.3 – Amélioration de la sécurisation phytosanitaire des productions agricoles (Réalisation par la DPV des interventions de grande envergure dans des conditions adéquates (délais, surfaces traitées, protection environnement) et conformes à l'initiative pesticides ACP COLEACP	• Dates et localisation des traitements. • Surfaces traitées. • Caractéristiques techniques des traitements. • Respect des conditions environnementales définies par l'initiative pesticides ACP COLEACP	• Rapports de la DPV. • Evaluations externes	• Concertation entre les bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine.
R.1.4 – Amélioration de la capacité à gérer et prévenir les crises alimentaires à un niveau décentralisé (Amélioration du fonctionnement des banques céréalières (BC) et de leur couverture géographique).	• Nombre et localisation des BC. • Résultats économiques des BC. • Qualité de l'organisation et du fonctionnement des BC.	• Données de la DAC/POR (MDR) et des organisations d'appui aux BC.	• Concertation entre tous les acteurs intervenant dans ce domaine.
Résultats de l'intervention (Obj n°2)			
R.2.1 – Publication de statistiques sur les structures de la production agricole et pastorale qui soient pertinentes pour la stratégie de réduction de la pauvreté.	• Contenu du RGA et du RGC • Fiabilité du RGA et du RGC • Contenu et fiabilité de l'EPER • Capacités des services statistiques	• Documents RGA et RGC • Evaluations externes • Tests de compétences	Collaboration effective entre les différentes structures concernées.
R.2.2 – Production et diffusion de semences améliorées et/ou adaptées aux conditions techniques et économiques des producteurs.	• Quantités de semences utilisées • Prix de revient des semences • Gain de rendement associé	• Données du MDR et des structures professionnelles concernées.	Absence d'accident climatique majeur.
R.2.3 – Améliorer la sécurisation foncière des espaces de production	• Nombre de COFO et COFO décentralisée opérationnelles • Nombre de titres fonciers émis • Quantité et qualité des textes du code rural adoptés et appliqués	• Rapports d'évaluation des opérations pilotes • Rapports du Secrétariat Permanent du Code Rural	Concertation entre les bailleurs de fonds intervenant dans ce domaine.
R.2.4 – Améliorer la couverture géographiques en infrastructures hydrauliques fonctionnelles	• Nombre de points d'eau fonctionnels réalisés • Viabilité financière des points d'eau, qualité des modes de gestion et de l'appropriation sociale	• SIGNER – Système d'information géographique du Niger • IRH – Inventaire des Ressources Hydrauliques • Rapports d'évaluation / Rapports sociologiques	Fiabilité des outils de planification des infrastructures hydrauliques

Résultats de l'intervention (Obj. N°3)			
R.3.1 – Sécurisation et/ou augmentation des revenus générés par les activités agropastorales	• Revenu per capita (différencié)de la population agropastorale • Volume des exportations de produits agropastoraux • Caractéristiques de l'équilibre écologique de la zone	• Statistiques du MRA et du MRE • Enquêtes spécifiques • Statistiques sociales et économiques • Statistiques douanières • Rapports scientifiques sur l'écologie de la zone agropastorale	Maintien de la sécurité dans la zone
R.3.2 - Diversification des revenus en zones rurales	Contribution des revenus extra-agricoles aux revenus des populations rurales	• Statistiques du MRA et du MRE • Enquêtes spécifiques • Statistiques sociales et économiques • Rapports d'évaluations	

B. Deuxième secteur de concentration : transport

Cette deuxième composante de la coopération CE – Niger représentera environ 33 % de l'enveloppe programmable du 9° FED.

Les interventions relevant du 9ème FED seront conçues comme complémentaires à celles correspondant au 8ème FED, en raison d'une exécution qui sera, en partie, concomitante. L'appui de la CE sera apporté **sous forme d'un programme sectoriel transport** pour permettre notamment la planification et l'exécution de l'entretien périodique, ainsi que le rattrapage progressif des retards accumulés dans l'entretien périodique du réseau routier. Dans ce cadre, la CE apportera un appui à la mise en place des instruments de planification de la politique sectorielle et à la réalisation d'études stratégiques pour la gestion du réseau routier.

Objectifs et résultats attendus

Dans le contexte du 9e FED, l'amélioration du transport constitue un complément aux autres domaines d'intervention de lutte contre la pauvreté, notamment le développement rural et la sécurité alimentaire. La coopération CE-Niger visera, d'une part de désenclaver les zones rurales pauvres à travers le financement de la construction des pistes rurales pour faciliter l'accès de la population aux marchés, aux services sociaux et à l'information, et, d'autre part à assurer la pérennité des investissements réalisés dans le secteur à travers le financement d'un programme d'entretien du réseau routier primaire (entretien périodique, réhabilitation, renforcement institutionnelle, aide budgétaire).

Mise en œuvre

La mise en œuvre reposera sur une approche sectorielle, comprenant trois axes d'intervention complétés par un appui institutionnel souple.

Le premier axe, ***entretien périodique du réseau routier***, sera mis en œuvre dans le cadre d'un programme sectoriel. L'étude « Stratégie d'entretien au Niger et identification de programme », en cours de réalisation, permettra au gouvernement de disposer d'un programme national actualisé, définissant les routes prioritaires et le planning souhaitable de réalisation des travaux. Pour soutenir ce programme national d'entretien routier, la CE fournira une aide budgétaire à la CAFER, dont le montant pourra augmenter au cours du 9e FED si les premiers résultats sont satisfaisants. En effet, à l'heure actuelle, la bonne exécution d'une aide budgétaire dans ce domaine nécessite des améliorations du cadre réglementaire (cohérence et d'efficacité de mise en œuvre), de la dépense publique (efficacité et régularité) et du recours judiciaire (rapidité, cohérence et efficacité des procédures).

Elément essentiel de la réussite du programme sectoriel centré sur l'entretien périodique, un appui institutionnel souple sera apporté aux structures nationales en charge du secteur des transports, afin d'améliorer la precision de la politique sectorielle et sa mise en œuvre. Cet appui institutionnel comprendra une assistance technique permanente, pour le suivi du programme sectoriel, ainsi qu'une assistance technique ponctuelle, notamment pour la réalisation des revues et évaluations annuelles et l'exécution d'études stratégiques.

Le deuxième axe correspondra à **la réhabilitation du réseau routier primaire**. Mis en œuvre selon une approche projet classique, il se concentrera sur les routes ayant une influence évidente sur les transports régionaux et la sécurité alimentaire. Les tronçons routiers préidentifiées sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

AH

Tronçons routiers	Montant sur PIN	Montant sur PIR[3]
1) Ayorou – frontière Mali	0	12
2) Sabongari – Gaya + PK 140 – frontière Nigeria	10	5
3) Zinder – Magaria – frontière Nigeria	12	6
TOTAL	22	24

Le troisième axe d'intervention consistera en la réhabilitation ou**la construction des pistes dans des zones rurales;** Dans un premier temps, il se concentrera dans deux régions, identifiées antérieurement dans le cadre de la coopération CE - Niger comme disposant d'un potentiel de croissance économique : le Liptako (potentialités minières) et l'Aïr (potentialités minières et touristiques). Les routes du Liptako ont été identifiées lors de la mise en œuvre du programme SYSMIN 7ème FED et de l'identification du programme SYSMIN 8ème FED. L'intervention dans l'Aïr a été identifiée par l'étude du SYSMIN 8ème FED. Ces actions seront exécutés selon une approche projet. Avant leur démarrage, une étude sera réalisée pour définir de façon détaillée le financement de l'entretien des investissements.

[3] En dehors de la route Ayorou – frontière Mali, les contributions PIR sont mentionnées à titre indicatif puisque le PIR 9° FED n'est pas encore prêt.

TRANSPORT
Cadre d'intervention détaillé

	Indicateurs de performances	Sources de contrôle	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme Améliorer le désenclavement interne/externe, réduire des couts des transports, améliorer la qualité des services et renforcer la sécurité routière	▪ % des routes dans les catégories : bon état, moyen mauvais ▪ Tarif passager et marchandises	Revue annuelle de politique sectorielle	
Objectifs de l'intervention			
Obj. n°1 – Contribuer à assurer la pérennité des investissements déjà réalisés.	• Montant réellement disponible pour l'entretien routier	➢ Rapport annuel technique et financier de la CAFER	- Entretien courant du réseau exécuté par prélèvement auprès des usagers
Obj. n°2 – Contribuer au désenclavement des zones rurales pauvres	▪ % de la population de la zone à moins de 10 km d'une route desservie par le transport en commun.	➢ Etude d'identification ➢ Evaluation finale	
R.1 – Maintien du niveau de services du réseau routier *Activités* : Entretien périodique du réseau routier	▪ Tarif passager et marchandise ▪ Délai de transport ▪ Nombre d'accidents mortels par véhicule km	➢ CNUT ➢ CNUT ➢ MIAT	Possibilité de contribution des usagers à l'entretien courant par la reprise de l'économie.
	Indicateurs de performances	**Sources de contrôle**	***Hypothèses***
R.2 –Optimisation des ressources allouées au secteur. *Activités* : Appui institutionnel.	▪ Planification et exécution effective	➢ Programme annuel d'entretien (MET) ➢ Revue et évaluation annuelle de mise en œuvre de politique sectorielle (MET)	- Respect de la politique sectorielle à la prise des décisions
R.3 – Diminution des coûts de transport et amélioration du niveau de services de transport et de la sécurité routière. *Activités* : Réhabilitation de routes bitumées de portée régionale.	▪ Tarif passager et marchandise ▪ Délai de transport ▪ Nombre d'accidents mortels par véhicule km	➢ CNUT ➢ CNUT ➢ MIAT	- Diminution des délais administratifs aux frontières et du nombre de barrages informels
R.4 – Diminution des coûts des produits alimentaires. Création de débouchés économiques en faveur de la pauvreté rurale. Accès aux infrastructures de base. *Activités* : Réhabilitation et construction de routes rurales	▪ Fréquence du transport en commun	➢ CNUT ➢ Etude d'identification (MET) ➢ Evaluation finale (MET)	- Diversification effective de l'économie dans le Liptako e: l'Aïr

C. Appuis macroéconomiques à la lutte contre la pauvreté

Cette première composante de la coopération CE – Niger représentera environ 44 % de l'enveloppe programmable du 9° FED.

Objectifs et résultats attendus :

Les appuis apportés par la CE contribueront à plusieurs des objectifs (volets) de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté[4], en particulier : le redressement de la situation macroéconomique (réduction du déficit budgétaire); l'amélioration, qualitative et quantitative, de l'offre publique en services sociaux (éducation et santé) ; l'amélioration de l'efficacité du cadre institutionnel des politiques de lutte contre la pauvreté (meilleure cohésion entre ministères chargés de la programmation économique et ministères techniques); l'instauration d'une bonne gouvernance (décentralisation des décisions et des moyens; meilleur contrôle des dépenses publiques).

Dans ce contexte, l'appui apporté par la CE poursuivra trois objectifs spécifiques :
1) Améliorer la préparation budgétaire ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques.
2) Améliorer la qualité et la disponibilité de l'offre de services en éducation.
3) Améliorer la qualité et la disponibilité de l'offre de services en santé.

Le premier objectif sera poursuivi à travers l'obtention des principaux résultats suivants : respect des procédures budgétaires et des règles d'exécution des dépenses publiques ; définition et mise en place effective de plans de gestion des ressources humaines dans les ministères de l'Education et de la Santé ; mise à disposition effective des moyens aux services déconcentrés de l'administration et aux unités de base (écoles, centres de santé, ...).

Pour ce qui est du deuxième objectif, il reposera sur l'obtention de cinq résultats prioritaires : l'augmentation du taux de scolarisation brut ; l'accroissement significatif du taux de scolarisation des filles ; la réduction des taux de redoublement ; la généralisation des acquis des écoles expérimentales, notamment l'enseignement en langues nationales et la mise en place d'activités pratiques et productives, qui font partie des axes de la loi d'orientation de l'éducation adoptée par le gouvernement en juin 1998[5] ; l'adaptation de la formation des enseignants à ces nouvelles orientations de la politique éducative.

Enfin, le troisième objectif sera poursuivi à travers l'obtention de six résultats : l'augmentation de la couverture sanitaire de la population ; l'augmentation du nombre moyen de nouvelles consultations par habitant et par an ; l'augmentation du nombre de districts sanitaires fonctionnels, de 12 en 2000 à 25 en 2005 ; la disponibilité des médicaments essentiels génériques (MEG) dans les formations sanitaires de base ; la progression de la couverture vaccinale complète des enfants, de 18% en 1998 à 50% en 2005 ; l'amélioration de l'utilisation de la consultation prénatale, de la maternité et du service de planification familiale.

[4] Cf. la présentation du DSRP intérimaire dans le chapitre 2 de ce document.
[5] Loi n°98-12 du 1/06/1998.

Mise en œuvre:

L'appui de la CE aux politiques macroéconomiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté sera apporté principalement sous forme d'une aide budgétaire directe, complétée par une assistance technique (permanente et ponctuelle). Cet appui budgétaire accompagnera, d'une part, les programmes sectoriels (secteurs sociaux) en cours de préparation dans le cadre du 8ème FED et prévus dans le cadre du 9ème FED et, d'autre part, des appuis au niveau des politiques sectorielles, afin de contribuer à une meilleure cohérence de ces politiques par le dialogue, aussi bien avec les services publics qu'avec les autres bailleurs de fonds concernés. L'appui aux politiques sectorielles se concrétisera par la fourniture d'assistance technique spécifique, la participation au dialogue et à la coordination avec les différents intervenants, et éventuellement par l'exercice d'une fonction de chef de file des bailleurs de fonds intervenant dans les domaines concernés. Ce dialogue est d'autant plus important que pour le moment, les actions proposées par la plupart des intervenants, en particulier dans le domaine de l'éducation, sont essentiellement quantitatives.

Compte tenu de son importance en matière de développement et comme investissement en capital humain, il est souhaitable de donner la priorité à l'éducation, en particulier à l'éducation de base et à l'amélioration de la qualité des services dispensés. Par ailleurs, du fait des incohérences actuelles en matière d'appui au secteur, les bailleurs de fonds se proposent de faire une évaluation conjointe sectorielle. En fonction des résultats de cette évaluation, la CE pourra envisager de reformuler ses appuis et éventuellement de s'engager dans un programme sectoriel commun avec les autres bailleurs de fonds. Enfin, la formation professionnelle est un domaine où la CE (en coordination avec les autres bailleurs de fonds – en particulier la France et l'Allemagne) a acquis une certaine expérience. Elle pourrait constituer un domaine d'intervention en fonction des résultats des programmes en cours dans le cadre du 8ème FED.

A terme, l'appui budgétaire, pourrait en fonction des progrès de la décentralisation, évoluer vers un appui aux budgets décentralisés, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé. A l'instar de la démarche adoptée pour le PAPAS V, les versements de l'aide budgétaire correspondant au 9° FED seront liés à trois types d'indicateurs de performance[6] : ceux relatifs aux orientations et aux résultats des politiques macroéconomiques ; ceux exprimant l'efficacité du processus de préparation du budget et l'efficacité de la chaîne des dépenses publiques ; ceux qui reflètent les résultats obtenus par l'action publique en matière d'éducation et de santé. Ces indicateurs seront identiques à ceux qui seront définis dans le cadre du DSRP final.

Dans l'état actuel des réflexions, le dispositif d'assistance technique pourrait comprendre : une assistance technique permanente au ministère de Finances (budget) ; une assistance technique sectorielle auprès du ministère de l'Education et auprès du ministère de la Santé. Parallèlement, il sera nécessaire d'instaurer une collaboration étroite entre les différents conseils mis à la disposition du ministère des Finances par plusieurs bailleurs de fonds (FMI, BM, Coopération Française et CE). Enfin, des audits comptables et des évaluations techniques seront réalisées périodiquement afin d'assurer un suivi rapproché de la mise en œuvre de cette aide, ce qui permettre de détecter rapidement les besoins éventuels d'appui spécifique dans le cadre de la réforme des finances publiques et d'améliorer leur efficacité et leur cohérence. Ce suivi rapproché permettra également d'envisager si nécessaire une de réorientation de cette aide.

[6] Une première proposition d'indicateurs de performance est contenue dans le cadre d'intervention, présentée ci-après.

APPUIS MACROECONOMIQUES A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
Cadre d'intervention

	Indicateurs de performances	Sources de contrôle	*Hypothèses*
Objectifs nationaux à long terme Réduire la pauvreté en créant les conditions d'une croissance économique durable.	• Revenue per cap (diff. Ethnie/genre)	Statistiques nationales Etudes spécifiques	* Accords avec les IBW * Atteinte du point de décision PPTE
Objectifs de l'intervention			
Obj n°1 – Améliorer la préparation budgétaire ainsi que la gestion et l'exécution des dépenses publiques prioritaires pour la LCP	• Qualité et délai de préparation des budgets. • Taux d'exécution budgétaire. • Nb de procédures non conformes.	Rapports des services concernés ; audits périodiques.	* Respect des engagements du gouvernement en matière de finance publique * Poursuite de l'appui des BdF aux secteurs santé et éducation (ressources financières disponibles) * Mise en œuvre de la loi d'orientation de l'éducation * respect des lois et réglementations en vigueur dans le domaine de la santé (par ex : loi pharmaceutique,..)
Obj. n°2 – Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en éducation	• Taux de scolarisation (m/f) • Taux de réussite aux examens (m/f)	Statistiques M.E.N.	
Obj. n°3 – Améliorer la qualité et augmenter la disponibilité de l'offre de services en santé	• Taux de couverture sanitaire • Taux de fréquentation des formations sanitaires (m/f)	Système National d'Information Sanitaire (SNIS)	

Résultats de l'intervention (transversaux)	**Indicateurs de performance**	**Sources de contrôle**	**Hypothèses**
R.1.1 – Les procédures budgétaires et les règles d'exécution des dépenses publiques sont respectées.	• Nb de procédures de paiements exceptionnels. • Délais de paiement des fournisseurs. • Ecart entre prix unitaires des biens et services fournis à l'Etat et prix des mêmes biens et services fournis à des privés.	• Rapports des services concernés ; audits périodiques • enquêtes	* Réforme du circuit de la dépense et de la nomenclature budgétaire * régionalisation des postes budgétaires * accélération de la décentralisation de la gestion du personnel
R.1.2 – Les plans de gestion des ressources humaines sont définis et appliqués.	• existence des outils de gestion ; • adéquation de la gestion des RH aux objectifs des politiques sectorielles	• rapports des services ; • enquête par sondage	
R.1.3 – Les moyens sont effectivement mis à disposition des structures décentralisées (services départementaux, écoles, centres de santé, …).	• Part du budget allant aux structures les plus périphériques	• Loi de Finances et enquête par sondage	
Education	**Indicateurs de performance**	**Sources de contrôle**	**Hypothèses**
R.2.1 – Le taux de scolarisation brut augmente de 40% entre 2002 et 2006	• Taux de scolarisation (m/f), national et par départements (ou arrondissements).	• Statistiques M.E.N.	* respect des obligations dans le cadre de l'initiative PPTE permettant la libération des fonds correspondants en faveur des secteurs sociaux * Décret d'application de la loi d'orientation préparés et approuvés * généralisation de la carte scolaire
R.2.2 – Le TBS des filles augmente de 45% entre 2002 et 2006	• Taux de scolarisation des filles/garcons	• Statistiques M.E.N.	
R.2.3 – Les taux de redoublement est réduit de 25% entre 2002 et 2006.	• Taux de déperdition. (m/f) • Taux de redoublement (m/f)	• Statistiques M.E.N.	
R.2.4 – Les acquis des écoles expérimentales sont généralisés	• Programmes de l'enseignement de base. • Pratiques pédagogiques effectives	• Textes réglementaires. • Enquêtes par sondage.	
R.2.5 – La formation des enseignants est adaptée aux nouvelles priorités définies par la loi d'orientation.	• Programmes des écoles normales. • Pratiques pédagogiques effectives	• Textes réglementaires. • Enquête par sondage.	

Santé	**Indicateurs de performance**	**Sources de contrôle**	**Hypothèses**
R.3.1. – La couverture sanitaire de la population est passée de 42% en 2000 à 50% en 2005	• Proportion de la population vivant à moins de 5 km d'une formation sanitaire	• Système National d'Information Sanitaire (SNIS)	* respect des obligations dans le cadre de l'initiative PPTE permettant la libération des fonds correspondants en faveur des secteurs sociaux * Préparation et approbation des PRDS (y compris des PMA)
R.3.2.- Le nombre moyen de nouvelles consultations par habitant et par an est passé de 0,38 en 1997 à 0,50 en 2005	• Nombre moyen de nouvelles consultations par habitant et par an (m/f, région)	• SNIS	
R.3.3.- Le nombre de districts sanitaires fonctionnels passe de 12 en 2000 à 25 en 2005	• Nombre de districts sanitaires disposant d'un hôpital de district fonctionnel, d'une équipe cadre opérationnelle, ayant établi un Plan de Développement Sanitaire de District et mis en place le recouvrement des coûts	• Rapports des services • Visites de terrain	
R.3.4.- La disponibilité des Médicaments Essentiels Génériques (MEG) est assurée dans les formations sanitaires de base	• Nombre de ruptures en MEG au cours d'une année au niveau de l'ONPPC, des hôpitaux de district et des Centres de Santé Intégrés	• Rapports ONPPC • Enquête par sondage	
R.3.5.- La couverture vaccinale complète des enfants est passée de 18% en 1998 à 50% en 2005	• Taux de couverture des enfants (m/f) de 12 à 23 mois (complètement vaccinés, BCG, Poliomyélite 3, DTC3, Rougeole)	• Rapports d'activités du Programme Elargi de Vaccination	
R.3.6. L'utilisation de la consultation prénatale, de la maternité et du service de planification familiale s'est améliorée	• Taux de couverture en consultation prénatale • Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié • Taux d'utilisation de la contraception	• SNIS • Rapports d'activités de la Direction de la Santé de la Reproduction	

D. Hors concentration

Cette quatrième composante de la coopération CE – Niger représentera 10-15% de l'enveloppe programmable du 9e FED. Elle comprendra un ensemble d'actions concentrées pour l'essentiel sur l'appui à la bonne gouvernance, l'appui méthodologique à l'analyse/suivi de la pauvreté et le renforcement institutionnel. Compte tenu de son importance pour l'efficacité de la coopération, ces appuis constituent tout d'abord un élément transversal à l'ensemble de la stratégie, qui se concrétise de plusieurs manières: le renforcement institutionnel, le soutien aux réformes sectorielles, les audits réguliers et le contrôle financier.

En complément de ces actions transversales, il s'avère nécessaire de soutenir les réformes et initiatives spécifiques qui visent à **contribuer à la redéfinition du rôle et des pratiques de l'Etat et d'améliorer l'efficacité des interventions.** Plus précisément, il s'agit de développer et de promouvoir de nouvelles approches qui visent mieux les groupes les plus vulnérables, de promouvoir la transparence et le respect de la loi dans la gestion des affaires publiques, de consolider la stabilité institutionnelle et politique, de concrétiser le processus de décentralisation et de faciliter le dialogue entre l'Etat et la société civile. Dans cette perspective, il est prévu de mettre en œuvre quatre programmes : la consolidation de la bonne gouvernance à travers un appui à la réforme judiciaire et à la formation des acteurs clés ; l'appui au processus de décentralisation ; le renforcement de la société civile ; et un programme d'appui méthodologique pour développer des approches et indicateurs de suivi concernant la différentiation sociale de la pauvreté.

Cette quatrième composante inclura également des actions visant à **renforcer les capacités de négociation du Niger dans les processus d'intégration régionale** en cours ainsi qu'un appui à l'Ordonnateur national et un programme de bourses.

Programme 1 : Consolider la bonne gouvernance

Les carences du système judiciaire sont considérées comme l'une des premières causes d'atteinte à la bonne gouvernance, à la stabilité politique et au respect des droits de l'homme au Niger. Les dysfonctionnements de la justice ont contribué à la multiplication des conflits sociaux, notamment entre éleveurs et cultivateurs, et constituent l'un des déterminants de la rébellion armée des touaregs et toubous.

En 1999, le gouvernement a entamé un processus de réformes judiciaires. Afin de définir un programme d'appui aux réformes judiciaires (PARJ), le Ministère de la Justice organise depuis l'année dernière, avec le soutien du PNUD des réunions de coordination rassemblant plusieurs bailleurs de fonds. La justice constitue un secteur par excellence où les bailleurs de fonds devront intervenir ensemble pour constituer un poids politique suffisant. Dans cette perspective, le Danemark a accepté de financer une étude d'identification d'un programme commun de la CE et des Etats Membres, qui pourra être ouvert à d'autres partenaires (mission prévue fin-2001). L'objectif de ce programme sera non seulement l'adoption des réformes en tant que telles mais aussi leur mise en œuvre et l'obtention de changements concrets. A titre indicatif, le coût du programme dans son ensemble est estimé à 10 à 15 millions d'euro sur 4 ans ; le soutien technique et financier que la CE pourrait apporter sera défini plus précisément à la suite de l'étude d'identification et il est prévu de présenter une proposition de financement relative à la participation de la CE à ce programme au cours du premier semestre 2002.

Pour compléter le processus de réformes judiciaires, il est envisagé de soutenir des actions de formation et d'information, notamment en matière de civisme, de droits des usagers des services publics, du rôle et des pratiques de la fonction publique, ainsi qu'en faveur de différentes catégories d'acteurs clés (l'Assemblée Nationale, la presse, les organisations de la société civile, l'armée, les administrations, ...).

Programme 2 : Appui à la décentralisation

Bien que la décentralisation politique et administrative soit un point de l'agenda politique du gouvernement depuis de nombreuses années, elle n'est pas encore effective. A l'heure actuelle, alors que le gouvernement se propose d'organiser de nouvelles élections locales en 2001, de nombreuses questions restent à résoudre : la démarcation de la division administrative (en cours) ; la composition, les compétences et le fonctionnement des futures collectivités locales ; le financement de ces collectivités (fonctionnement et investissement).

La décentralisation effective contribuera certainement à améliorer la gestion des ressources et la participation politique et favorisera, de ce fait, la prévention des conflits. C'est pour répondre à ces enjeux que la CE, plusieurs Etats Membres et d'autres bailleurs de fonds envisagent d'identifier un programme commun (chef de file : France) dont l'objectif sera d'appuyer la mise en place des nouvelles communes. En plus d'une participation au financement des élections locales, dans le cadre du 9ème FED, la CE apportera une contribution à ce programme commun, notamment pour soutenir des actions de formation, des études et des actions expérimentales. Ces appuis seront identifiés plus précisément au cours du premier trimestre 2002. Si les premières étapes du processus de décentralisation donnent des résultats satisfaisants, la CE s'impliquera probablement dans un programme plus ambitieux de renforcement des collectivités locales lors du 10° FED.

La mise en œuvre du processus de décentralisation constitue l'un des facteurs d'adaptation de la stratégie de coopération 9ème FED (voir partie V.6). En particulier, elle pourrait conduire à une affectation d'une partie des appuis budgétaires aux collectivités territoriales en fonction de la définition des compétences de celles-ci.

Programme 3 : Renforcement de la société civile

Malgré l'existence de nombreuses associations de producteurs et autres groupes d'intérêts (parents d'élèves, jeunes, femmes, droit de l'Homme ...), qui reflètent une structuration naissante de la société civile nigérienne suite à une longue tradition de centralisme politique et administratif, celle-ci est peu organisée et ne remplit pas un rôle de contrepouvoir à l'action gouvernementale. Outre la jeunesse des organisations, les contraintes qui pèsent sur leur développement sont le faible niveau d'éducation, l'insuffisance des moyens de communication en milieu rural, la prépondérance continue de l'Etat dans la vie sociale et économique, et la structure hiérarchique et inégalitaire des relations sociales. En ce qui concerne les ONG, basées pour la plupart à Niamey, elles sont très dépendantes du marché généré par les activités de coopération. Elles ont généralement un faible ancrage sur le terrain, qui se traduit par une méconnaissance des potentialités locales. Elles présentent souvent des défaillances en matière financière et administrative (faibles capacités et manque de transparence).

Pour promouvoir le processus de redéfinition du rôle de l'Etat à long terme, dans l'esprit de l'accord de Cotonou (promotion de la bonne gouvernance et une action gouvernementale plus efficace dans la lutte contre la pauvreté), le renforcement des organisations de la société civile paraît indispensable. En effet, il favorisera l'évolution des relations et des structures sociales au niveau local mais aussi un plus grand pluralisme dans la formulation des politiques au niveau national. De plus, une plus grande implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des actions de développement et d'aide humanitaire, contribuera à améliorer l'efficacité de l'aide et à promouvoir des approches de développement local et participatif.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de coopération 9e FED se propose d'intervenir selon deux axes complémentaires :

- Le soutien d'actions visant à renforcer les capacités des organisations, tant en ce qui concerne leur fonctionnement interne que leur rôle de représentation et de négociation (appui institutionnel, formations, échanges avec des organisations plus expérimentées dans d'autres pays).
- Le financement d'activités de développement et d'aide humanitaire exécutées directement par des organisations de la société civile, notamment dans les domaines clés de la stratégies de coopération : développement rural, sécurité alimentaire, éducation, santé et bonne gouvernance. En complément de ces domaines clés, une attention particulière sera accordée à la question de l'accès à l'information des populations rurales (renforcement de la qualité des programmes radio).

Pour financer les deux axes ci-dessus, un fonds, dont le montant représentera environ 5% du total de l'enveloppe 9ème FED, sera mis en place. Il est prévu que ce fonds bénéficie de financements d'autres bailleurs, notamment la France et l'Italie. Géré par une unité de gestion et orienté par une commission tripartite (représentants de la société civile, Etat et donateurs), ce fonds sera mobilisé sous forme d'appels à propositions destinés aux organisation de la société civile. Les activités seront mises en œuvre selon une démarche de coopération décentralisée en tirant les leçons des programmes en cours sur le 8ème FED. Un code de financement sera établi, définissant clairement les critères de sélection des projets proposés. Une attention particulière sera portée à l'accès des associations de femmes à ce mécanisme de financement. Les études d'identification de ce programme d'appui aux organisations de la société civile seront lancées dès la signature de la stratégie de coopération, en vue d'un démarrage des actions au début de l'année 2003.

Programme 4 : Appui à l'ordonnateur national

Afin de renforcer l'efficacité de la préparation et de la mise en œuvre des projets et programmes financés par la Commission Européenne, il s'avère nécessaire de prévoir une poursuite de l'appui institutionnel apporté actuellement à l'ordonnateur national. Un nouveau projet sera préparé en 2003 afin que les moyens correspondant soient disponibles au deuxième semestre 2004, date à laquelle prendra fin l'appui fourni au titre du 8ème FED.

Programme 5 : Appui méthodologique à l'analyse/suivi de la pauvreté

L'objectif de réduction de la pauvreté, fondamental pour l'ensemble de la stratégie, nécessite une approche qui permet d'appréhender la différenciation sociale et les écarts de vulnérabilité entre groupes sociaux, y compris à l'intérieur des ménages. Une telle approche doit porter sur les relations entre hommes et femmes, entre groupes ethniques, classes d'âge et autres groupes socio-économiques pertinents selon le contexte, et elle doit contribuer à :

- mieux connaître le profil de pauvreté et pouvoir mesurer l'impact des politiques et programmes sur les différents groupes
- concevoir des actions de développement adaptés (efficacité et durabilité de l'aide).
- favoriser, dans la mesure du possible et en fonction de chaque programme, l'amélioration de la situation des plus pauvres et vulnérables et en tous cas éviter de contribuer à une dégradation de leur situation (lien avec la prévention de conflits)

A travers une assistance technique ponctuelle, il est envisagé de fournir, dans ce domaine, un appui méthodologique et institutionnel aux programmes sectoriels et aux mécanismes de suivi-évaluation de la pauvreté prévus dans le cadre du DSRP.

Programme 6 : Intégration régionale

Le renforcement des capacités de négociation et de mise en œuvre d'une politique d'intégration régionale, notamment dans sa dimension commerciale, constitue une priorité de la CE dans le cadre de l'accord de Cotonou. Plusieurs projets, relevant du PIR et du PIN 8ème FED visent à faciliter la mise en œuvre des réformes découlant du processus d'intégration au sein de l'UEMOA (tarifs douaniers, organisation des douanes, performances et procédures des finances publiques, normes qualitatives). Ces actions seront certainement poursuivies, sous une forme ou une autre, dans le cadre du PIR 9ème FED ; elles feront alors l'objet d'une contribution du programme 9ème FED du Niger. En complément de ces actions centrées sur le processus d'intégration dans le cadre de UEMOA, il est indispensable de préparer l'administration nigérienne, mais également les organisations socio-professionnelles à la préparation des futurs accords de libre-échange (APER) avec l'Union Européenne. Dans cette perspective, un programme spécifique sera identifié au cours de l'année 2002 pour un démarrage en 2003.

Programme 7 : bourses

Pour combler le déficit de cadres qualifiés dans la fonction publique en particulier, et compte tenu des problèmes de l'enseignement supérieur au Niger, il est envisagé de soutenir la formation de jeunes cadres à l'extérieur à travers un programme de bourses en co-financement avec la Coopération française qui met actuellement en œuvre un programme similaire.

E. Allocations SYSMIN (enveloppe B)

Le secteur minier, qui représente le principal secteur exportateur du Niger et un axe important de développement social et économique, traverse une période difficile suite à la chute des cours des métaux (uranium, or). Le soutien du secteur répond aux objectifs prioritaires de lutte contre la pauvreté et d'insertion du Niger dans l'économie régionale et internationale.. La région uranifère d'Arlit est tout particulièrement concernée.

L'éligibilité du Niger à la facilité SYSMIN 8ème FED a été proposée, suite au constat effectué de la baisse des recettes d'exportation d'uranium, en application de l'article 215b de la Convention de Lomé IV, telle que révisée par l'accord signé à Maurice le 4 novembre 1995. Le montant maximal de 55 M€ a été ajouté dans le volet « B » de l'enveloppe financière, sur base de la Décision 3/2000 du Comité des Ambassadeurs ACP – UE du 26.09.2000, du fait de la recevabilité de cette requête et de l'état d'avancement de l'instruction des programmes proposés.

Les programmes relatifs à ce secteur poursuivent trois objectifs :

- Renforcer la capacité institutionnelle de l'état à réguler et promouvoir le secteur. La réalisation de cet objectif devrait permettre la mise à disposition d'informations géologiques approfondies auprès d'investisseurs potentiels et la création d'un environnement favorable au développement des entreprises.
- Renforcer la viabilité de la filière uranium. La réalisation de cet objectif devrait permettre le maintien des emplois dans la région uranifère et l'amélioration de la santé et des conditions de vie de la population.
- Soutenir la diversification du secteur vers d'autres produits miniers que l'uranium, porteurs de développement. La réalisation de cet objectif devrait permettre la création de revenus dans les zones d'intervention, ainsi que l'accès aux services de transport et à l'infrastructure sociale.

En principe, l'identification est orientée vers des activités telles que :

- un appui institutionnel aux entités en charge de la régulation et de la promotion du secteur minier, y compris un important appui à la collecte et à la gestion des informations minières par la géophysique, la cartographie, la prospection, l'informatisation des données et la formation,
- un appui au développement de PME minières,
- un appui aux populations d'Arlit et d'Akokan en matière de santé et assainissement,
- l'appui à un programme routier et
- un appui macro-économique, complémentaire au programme d'ajustement structurel (PAPAS V), devant promouvoir un environnement favorable au renforcement du secteur privé.

NIGER

PRESENTATION GEOGRAPHIQUE

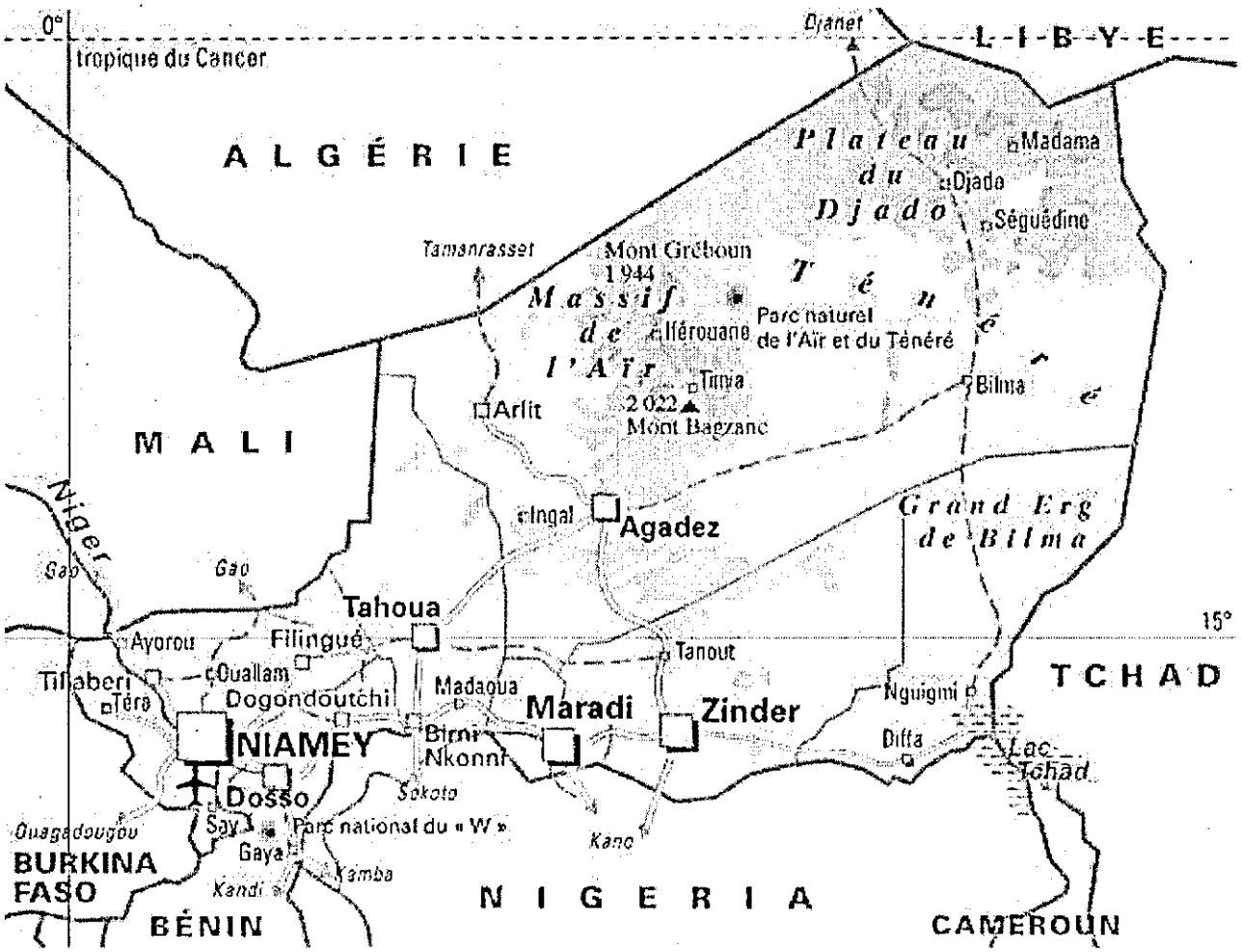

Processus d'élaboration de la stratégie 9ème FED

Le document de stratégie est le résultat des travaux de la Délégation du Niger en association avec le Gouvernement, les autres bailleurs de fonds et des acteurs non-étatiques à différents stades du processus. Par ailleurs, des réflexions au niveau régional ont été menées dans le cadre du CODELAO (mécanisme de coordination des Délégations en Afrique de l'Ouest).

Les premières discussions sur la programmation ont été menées avec le Premier Ministre et les principaux Ministres concernés dès octobre 2000. Un comité de pilotage du processus composé des Directeurs des Etudes et Programmation de 8 ministères présidé par la Primature a été constitué par le Gouvernement en janvier 2001. Il s'en est suivi des réunions de concertation avec les autres bailleurs de fonds en vue de discuter le premier projet de la stratégie, notamment en matière de complémentarité.

Le processus a été ouvert aux organisations de la société civile avec un atelier sur l'accord de Cotonou et la programmation 9ème FED en mars 2001. Une consultation spécifique des associations paysannes (producteurs agropastoraux) a permis d'approfondir les stratégies de renforcement de ces associations. Enfin, une réunion avec un groupe de députés de l'Assemblée Nationale (représentant toutes les régions et tous les parties) a été organisée pour discuter les stratégies en matière à privilégier en matière de bonne gouvernance. Cette réunion a précédé une série de sessions d'information à l'Assemblée Nationale de la part des différents bailleurs de fonds. (Ces « journées d'information parlementaires » ont été initiés par la délégation et un député de la Commission ACP-UE.

L'implication des acteurs non étatiques, conforme à l'esprit de l'accord de Cotonou, a permis d'enrichir le contenu de la stratégie de coopération et initier un dialogue. Les différentes initiatives de dialogue et la transparence de l'information constitue une nouvelle expérience au Niger. Il a été souhaité par tous les partenaires de continuer ces échanges.

Repères du processus de programmation (en 2001)

Acteurs	Objet	Mois
Gouvernement		
- Comité de pilotage	- Information sur la programmation	Janvier
- Comité de pilotage	- Evaluation de la coopération antérieure	Janvier
- Comité de pilotage	- Discussion du draft de la stratégie	Février
Bailleurs de fonds		
- Coopération Française et Banque Mondiale	- Complémentarité et coordination	Janvier
- Etats Membres et la Suisse	- Discussion du draft de la stratégie, attention particulière sur la complémentarité	Février
- Bailleurs multilatéraux		
Autres acteurs		
- Atelier société civile	- Information et débat sur le rôle de la société civile	Mars
- Associations paysannes	- Stratégies de renforcement de la société civile	Avril
- Groupe de Députés	- Information et discussion sur la stratégie et la bonne gouvernance	Avril

Consultations par secteur -Ministères concernés, services ON, bailleurs de fonds et personnes ressources	- Approfondissement des stratégies sectorielles - Elaboration du programme indicatif par secteur	Mars Avril

APPENDICE 4

Coup d'oeil sur le Niger

INDICATEURS DE PAUVRETE ET SOCIAUX			Niger	Afr. Sub	Low In. Gr
1999					
Pop.(en millions d'hab.)			10.5	642	2.417
PNB/hab.(US)			190	500	410
PNB en Milliards de $			2	321	988
Croissance annuelle moyenne 1993-99					
Population (%)			3.4	2.6	1.9
Main d'œuvre(%)			3.1	2.6	2.3
Plus récentes estimations (1993-99)					
Pauvreté(pop.en dessous du seuil de)			63	nd	nd
Pop. Urbaine(% pop. Totale).			20	34	31
Espérance de vie à la naissance			46	50	60
Mortalité infantile(pour 1000 naissances)			118	92	77
malnutrition infantile(% des enfant de - 5 ans)			50	32	43
Accès à l'eau potable(% de la pop. qui a)			53	43	64
Taux d'analpha. (% de la pop. de + 15 ans)			85	39	39
Taux de scolarisation brut			29	78	96
Homme			36	85	102
Femme			23	71	86

RATIOS ECONO. CLES ET TENDANCE A LT					
		1979	1989	1998	1999
PIB(en milliards de $)		2.1	2.1	2	2.1
Investissement domestique brut/PIB		25.8	14.1	11.4	9.7
Export. B et S/PIB		28.5	17.1	16.4	14.1
Epargne domestique brute/PIB		17.5	7.2	4	3.2
Epargne nationale brute/PIB		19.1	9	1.6	0.9
Balance des paiements courant/PIB			1.5	-9.9	-8.8
paiement des intérêts/PIB		2	1.7	0.5	1.3
Totale dettes/PIB		29.8	70.6	81.2	80.1
service de la dettes/exportations		13.9	32.3	33	38.6
valeur actuelle de dettes/PIB		nd	nd	54.4	nd
valeur actuelle de dettes/Exportations		....	nd	322.3	nd
Croissance annuelle moyenne	19779-89	1989-99	1998	1999	1999-03
PIB	-0.9	2.3	8.3	2.5	3.6
PNB/hab.	-3.7	-1.3	4.7	-0.7	0.3
Exportation Biens et Services	-4	1.8	9.8	-12.1	3.8

STRUCTURE DE L'ECONOMIE					
		1979	1989	1998	1999
(% du PIB)					
Agriculture		48.7	35	41.2	40
Industrie		18.7	18	16.9	17.1
Manufacture		4.2	6.4	6.3	6.3
Service		32.6	46.9	41.9	42.9
Consommation privée		71.1	76.7	82.7	82.9
Consommation générale du Gouvern.		11.4	16.2	13.3	13.9
Importation de biens et services		36.9	24	23.8	20.6
		1979-89	1989-99	1998	1999
(croissance annuelle moyenne)					
Agriculture		1.7	3	17.3	-0.3
Industrie		-1.6	1.7	2.1	3.6
Manufacture		..	2.1	3.3	3.5
Services		-3.7	1.2	2.8	4.7
Consom. Privées		-0.2	3.2	7.9	2.6
Consom. Géné. Du Gouvern.		1.7	-0.3	4.6	7.5

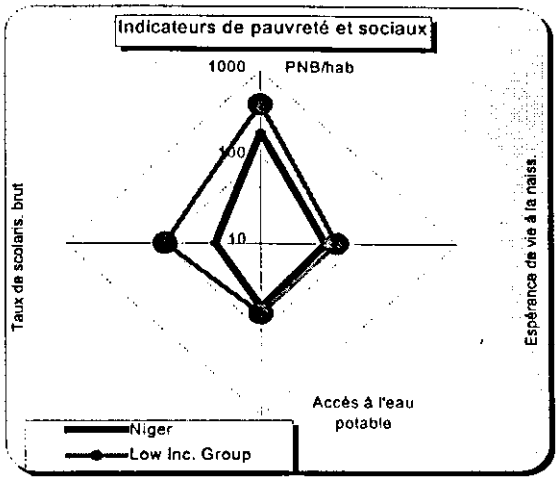

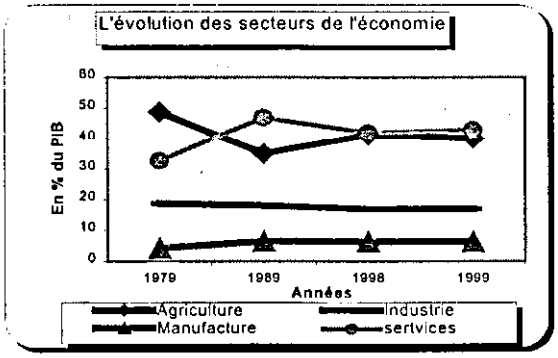

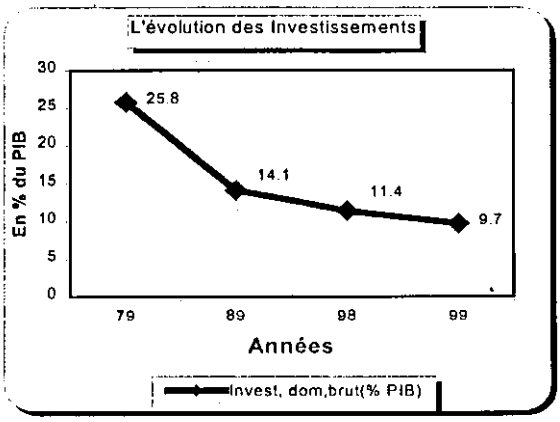

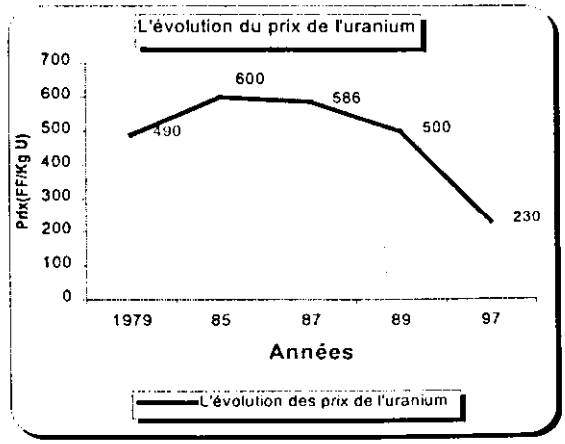

Coup d'œil sur le Niger (suite)

Invest. Domest. bruts		7.3	2.5	14.5	-13
Importations de Biens et Services		-5	3.9	8.7	-11.3
Produit National Brut		-0.4	2.1	8.2	2.6
PRIX ET FINANCES DU GOUV.					
	1979	1989	1998	1999	
Prix domestiques					
(% change)					
Prix à la consommation	.....	-0.6	3	3	
Deflateur du PIB implicite	4.6	0.9	3	2	
Finances Publiques					
(% du PIB inclus dons)					
Revenu courant	.....	11.1	11.2	9.1	
Balance budgétaire courant	.....	-1.1	1.2	-0.9	
Total surplus/déficit	.....	-10.4	-5.3	-6.6	
COMMERCE					
	1979	1989	1998	1999	
(US$) millions)					
Exportations totales(fob)	485	308	301	256	
Uranium	...	232	133	106	
Bétail- cheptel	....	43	48	50	
Manufactures	...	...	...	...	
importations Totales	...	386	431	367	
Denrées alimentaires	....	27	36	28	
Pétrole et Energie	...	18	25	27	
Biens Capitaux	....	118	97	71	
Indice des prix à l'exportation(1995=100)	.....	74	103	107	
Indice des prix à l'importation(1995=100)	....	58	112	113	
Terme de l'échange	.....	128	92	94	
BALANCE DES PAIEMENTS					
	1979	1989	1998	1999	
(En millions de $)					
Exportations des biens et services	521	350	337	290	
importations de biens et services	769	358	488	424	
Solde de la balance	-249	-7	-151	-134	
revenu net	-57	28	-28	-28	
Transferts courants nets	91	11	-22	-19	
Compte de la balance courante	-215	32	-202	-181	
Actifs Financiers(nets))	359	-32	209	149	
Variation des réserves nettes	-144	0	-7	32	
DETTES EXTE. ET FLUX DE RESSOURCES					
	1979	1989	1998	1999	
(en millions de $ US)					
Totale dettes déboursées et non déboursées	629	1496	1662	1643	
Total service de la dette	75	122	114	116	
	1975	1980	1985	1990	1998
PIB réel/hab	298	328	242	235	215

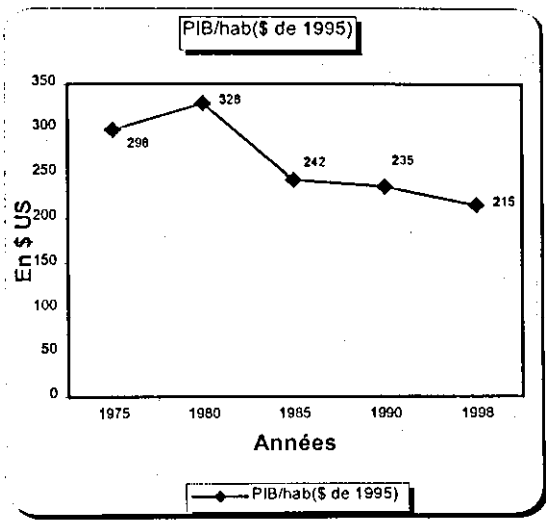

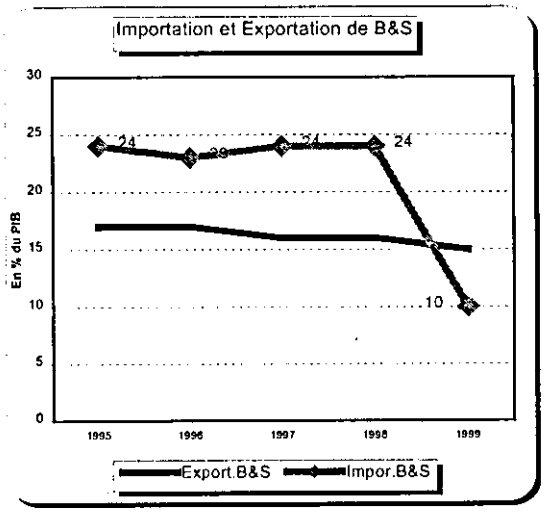

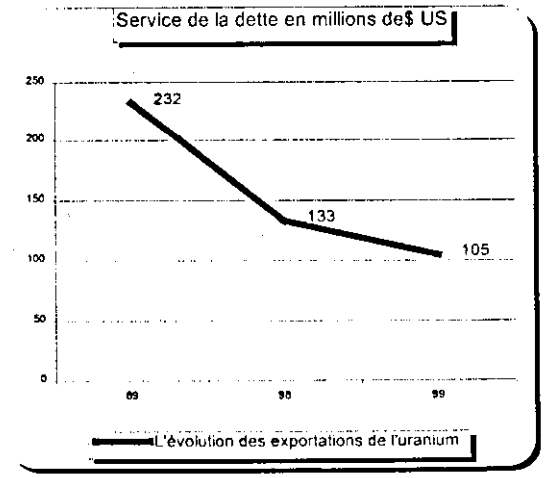

Source: Banque Mondiale, Septembre 2000.

APPENDICE 5

Chronologie politique

Années	Evénements
1960	• Accession du Niger à l'Indépendance le 3 août 1960 • Adoption de la Constitution du Niger (Première république); type présidentiel • Diori Hamani élu Président de la République par l'Assemblée Nationale
1964	• Adoption d'une loi portant découpage administratif du territoire nigérien
1973	• Grande sécheresse, famine
1974	• Coup d'Etat militaire le 15 avril 1974, suspension de la Constitution et Seyni Kountché devint Président du Conseil Militaire Suprême
1983	• Premier accord de confirmation avec le FMI
1986	• Premier accord d'ajustement structurel avec la Banque Mondiale
1987	• Adoption par référendum de la Charte Nationale
1989	• Création du parti Etat et du Conseil Supérieur d 'Orientation Nationale. • Adoption par référendum de la Constitution de la 2ème République • Ali Chaïbou élu, Président de la deuxième République
1990	• Répression violente d'une manifestation étudiante ; avec 3 morts ; • Annonce d'un plan d'austérité • Massacre de touareg à Tchintabraden, début de la rébellion • Adoption du principe d'une ouverture publique et d'une révision de la Charte Nationale • Le Président de la République accepte le multipartisme
1991	• Adoption par l'Assemblée Nationale de la révision constitutionnelle • Ouverture de la Conférence Nationale, André Salifou devint Président du présidium • Adoption d'une loi sur les partis politiques • Abrogation de la Charte Nationale, suspension de la Constitution, dissolution de l'Assemblée Nationale et Conseil National de Développement • Election par la Conférence Nationale d'un Chef du Gouvernement de Transition, Cheiffou Amadou • Adoption de l'Acte fondamental n° 21 organisant les pouvoirs de la transition
1992	• Tentative de coup d'Etat militaire • Manifestations religieuses traditionalistes à Niamey • Signature d'une trêve avec les rebelles • Manifestations religieuses traditionalistes à Zinder • Adoption du Code électoral • Création d'une commission nationale du règlement négocié de la rébellion • Adoption par référendum de la Constitution ; type semi-présidentiel
1993	• Mahamane Ousmane élu Président de la troisième République
1994	• Création de la Coordination de la Résistance Armée (CRA) • Démission de Mahamadou Issoufou, Chef de Gouvernement • Dissolution de l'Assemblée Nationale • Début des mouvements revendicatifs des Toubous dans l'Est du pays
1995	• Signature à Niamey de l' « Accord de Paix Définitive » conclu avec l'Organisation de la Résistance Armée (ORA) • Vote de motion de censure contre le Premier Ministre Amadou Boubacar Cissé
1996	• L'USTN appelle à la grève pour protester contre l'impôt unique (IUTS) ; • Coup d'Etat militaire et création du Conseil du Salut National (CSN) • La CRA (une branche de la rébellion armée) adhère à l'accord de paix • Approbation par référendum de la nouvelle Constitution, type présidentiel • Levée de l'interdiction des partis politiques • Accord avec le FMI pour la mise en place d'une Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR) • Ibrahim Baré Mainassara élu Président de la quatrième République • Manifestations contre la suppression de la CENI et les conditions de l'élection présidentielle • Entrée des ministres de l'opposition au Gouvernement • Huit partis d'opposition forment le Front pour la Défense et la Restauration de la Démocratie (FRDD)

	• Reprise de l'aide communautaire après son interruption à la suite du coup d'Etat de janvier 1996 • Création de l'Union des Forces de la Résistance Armée (UFRA) • Elections législatives : boycott des partis du FRDD • Accords de cantonnement avec l'Union des Forces de la Résistance Armée (UFRA) et la CRA
1997	• Le Front de Libération de l'Aïr et de l'Azaouak et le Front de Libération duTamoust (FLT) apportent leur concours au gouvernement pour lutter contre les « bandits armés » • L'opposition lance les « journées d'initiative démocratique » • Violentes manifestations de l'opposition pour réclamer l'accès aux médias d'Etat • Manifestations de fondamentalistes musulmans dans la région de Maradi • Mise en place d'un programme de relance économique • Signature à Alger d'accords de paix avec l'UFRA et avec les Forces Armées de la Résistance du Sahara (FARS)
1998	• Création de l'Alliance des Forces Démocratiques et Sociales (AFDS) • Reprise du dialogue entre le Chef de l'Etat et l'opposition • Signature d'un accord de paix avec le Front Démocratique du Renouveau (FDR) (Toubou) • Accord entre le Président de la République et l'opposition pour l'organisation des élections locales
1999	• Elections municipales, départementales et régionales • La Cour Suprême annule une grande partie des résultats des élections locales • Coup d'Etat et assassinat du Président de la 4ème République ; Création du Conseil de Réconciliation Nationale (CRN) et nomination de Daouda Malam Wanké, Président du CRN; ordonnance portant organisation des pouvoirs publics pendant la Transition de Daouda Malam Wanké, Président du CRN • Suspension partielle de l'aide communautaire après le coup d'Etat d'avril 1999 • Mise en place d'un Conseil Consultatif et désignation de son Président, Moumouni Adamou Djermakoye • Ordonnance interdisant aux militaires de se présenter aux élections • Création de l'Observatoire National de la Communication (ONC) • Le CRN accepte d'ouvrir une enquête sur l'assassinat du Président de la 4ème République • La nouvelle Constitution est adoptée par référendum ; type semi-présidentiel • Manifestations des islamistes contre la ratification de la Convention sur l'Elimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF)
1999 à 2000	• Tandja Mamadou élu Président de la cinquième République • Fin de la Transition militaire et installation du Président de la 5ème République • Mahamane Ousmane est élu Président de l'Assemblée Nationale • Hama Amadou est nommé Premier Ministre, Chef de Gouvernement • Reprise de l'aide communautaire après la suspension partielle à la suite du coup d'état d'avril 1999 • Reprise des accords avec le FMI et éligibilité du Niger en décembre 2000 à l'Initiative des Pays Pauvres les plus Endettés (PPTE).

APPENDICE 6

Quelques données sur la coopération passée entre la C.E. et le Niger

A – Montant de l'aide communautaire du 1° au 8° FED (en millions€)

FED	Aide programmable	Aide non programmable	Total
1	30,483		30,483
2	30,683		30,683
3	47,846		47,846
4	68,500	81,100	149,600
5	80,500	82,600	163,100
6	111,036	37,982	149,018
7	143,347	58,864	202,211
8	110,530	47,385	157,915
Total	622,925	307,931	930,856

B – Répartition sectorielle des montants engagés (6°, 7° et 8° FED, en millions€ et en %)

		6° FED	7° FED	8° FED	Total
Dével. rural	Montant	76.520	43.215	65.547	*185.282*
	%	54 %	22 %	36 %	*35 %*
Transports	Montant	15.230	21.600	39.580	*76.410*
	%	11 %	11 %	22 %	*15 %*
Appui macro	Montant	9.067	69.098	62.610	*140.775*
	%	6 %	35 %	34 %	*27 %*
Autres[7]	Montant	22.761	32.381	15.240	*70.382*
	%	16 %	16 %	8 %	*13 %*
SYSMIN/ Stabex	Montant	19.060	31.081	0	*50.141*
	%	13 %	16 %	0 %	*10 %*
Total	Montant	142.642	197.375	182.978	*522.995*
	%	100 %	100 %	100 %	*100 %*

[7] Les projets « santé » et « éducation » (hors appuis macro) sont placés dans cette rubrique.

APPENDICE 7

Principaux programmes et/ou projets qui resteront ouverts au-dela du 30.06.2001 :

A. Appui aux politiques macroéconomiques liées à la lutte contre la pauvreté et programmes santé et éducation

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
7ème FED			
• Edubase (7 NIR 109)	1,77	Améliorer l'efficience de la formation scolaire et développer un environnement parascolaire ludo-éducatif répondant aux besoins réels de la population dans le département de Tillabéry et Téra. Demande de prolongation en cours jusqu'en août 2002	11.97 - 11.00 (prol. 08.2002)
• AT au Ministère de la santé (7 NIR 122)	0,27	Assistance technique au Ministère de la santé pour la coordination des appuis de la CE, aussi bien sous forme d'aide budgétaire que sous forme de projet ;	12.00 – 12.02
8ème FED			
• AT à l'ONPPC (7 NIR 94, 8 NIR 02 et 8 NIR 03)	0,9	Appui à la mise en œuvre de la restructuration de l'ONPPC, conformément au plan adopté par le GdN en décembre 1998 par la fourniture d'assistance technique (restructuration, gestionnaire de réseau et cellule dette et créances) ;	11.98 – 06.02
• PAPAS V (8 NIR 30.34)	39,7	Aide budgétaire directe (fonctionnement MEN et MSP, salaires fonction publique civile, arriérés de salaire MEN et MSP)	01.01 – 12.01
• Carte scolaire 8 NIR 27	1,3	Améliorer la capacité de gestion et de planification du système éducatif primaire en généralisant l'usage de la carte scolaire sur le territoire national.	06.01 – 06.04
• Education (en cours d'instruction)	8	Améliorer qualitativement et quantitative l'éducation de base dans les Zones éducatives innovantes de Tahoua et Dosso et en capitalisant les résultats enregistrés par Edubase	02.02 – 02.06
• Appui à la sécurité transfusionnelle (en cours d'instruction)			
• Santé (en cours d'instruction)			

B Développement rural et sécurité alimentaire

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
7ème FED			
• PROZOPAS 7 NIR 53	18	Programme de réhabilitation des zones pastorales suite à la rébellion. Activités pour appuyer la sécurité alimentaire, hydraulique pastorale, santé, éducation et utilisation des ressources naturelles	1995 – .06.02
8ème FED			
• Appui Filière Riz (Cellule Riz) 8NIR8	0,35	Transition PGI-PAFRIZ – Suivre des modèles testés sur la gestion de l'eau et l'organisation des périmètres.	01.00 – 06.01
• Projet de conservation et d'utilisation Rationnelle des aires protégées , ECOPAS – Parc W 8NIR7 et 7RPR742	3 (PIN) ± 5 (PIR)	Conservation des écosystèmes du PARC W et la sensibilisation des populations autochtones.	01.01 – 12.05
• Test de modèles de gestion de l'eau sur les Périmètres 8NIR14	0,08	Test des modèles de gestion de l'eau sur des grands périmètres	01.00 – 06.01
• Programme Solaire Régionale PRS II	2,5 (PIN) ± 2,5 (PIR)	Promotion de l'eau potable en utilisant des ressources énergétiques renouvelables (motopompe solaire, etc.)	06.01 – 05.06
• Programme Jachère II	0,3 (PIR)	Recherche sur les impacts de la diminution des surfaces de jachères sur la fertilité des sols et les systèmes de production	07.00 – 06.05
• Campagne panafricaine de contrôle des épisoties PACE (Suite PARC)	1	Santé Animale	01.01 – 12.05
• Appui à la sécurité Alimentaire par la Petite Irrigation ASAPI 8 NIR 24	28,4	Diversification et augmentation des revenus ruraux par la petite irrigation, restauration de l'environnement, promotion des entreprises rurales, et crédit, appui foncier	01.01 – 12.05
• Programme d'appui à la filière riz PAFRIZ	7,1	Restructuration de la filière riz	01.02 – 12.06
• Appui à la sécurité alimentaire par la recherche intégrée ASARI	± 7	"Restructuration" et promotion de la recherche au Niger dans le domaine agricole (au sens large)	en préparation durée : 5 ans
• Programme Zone Pastorale (instruction prévue)			en identification

L.O. Sécurité Alimentaire 1998 du 21.12.98 *(Protocole d'accord du 13.12.99)* • AT • SAP.SIM.EPER.RGA • DPV.Filières Semences • FSA	(LB SA*) 6.3	Assistance technique aux systèmes d'informations sur les marchés de Céréales et de Bétail (SIMc et SIMb), au Système d'Alerte Précoce (SAP) et aux systèmes de statistiques agricoles (Enquête Permanente Agricole - EPER et préparation du Recensement Général de l'Agriculture-RGA) Appui au fonctionnement des SIM et du SAP, à la réalisation de l'EPER et à la préparation du RGA. Appui au fonctionnement de la Direction de la Protection des Végétaux - DPV du Ministère du Développement Rural Appui à la dynamisation et à la privatisation de la filière semences Appui à la reconstitution de la composante financière (Fonds de Sécurité Alimentaire – FSA) du Fonds National de Sécurité	07 00 – 06 03
L.O. Sécurité Alimentaire 2000 du 12.01.01 *(Protocole d'accord non signé)* • AT SIM.SAP • FSA • FCD	(LB SA*) 4.75	Poursuite de l'assistance technique au SIM et au SAP Poursuite de la reconstitution de la composante financière (Fonds de Sécurité Alimentaire – FSA) du Fonds National de Sécurité Contribution financière au Fonds Commun des Donateurs – FCD, outil d'intervention en cas de crises alimentaires localisées	2001-2002

* Ligne Budgétaire Sécurité Alimentaire

C. Transport

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
8ème FED			
• *Réhabilitation de la route Niamey-Dosso - 8 ACP NIR 23*	20,5	Réhabilitation de routes bitumées	01.01 - 09.04
• Réhabilitation de la route Niamey-Torodi-frontière du Burkina Faso 8 ACP NIR 27.ROC 41	19 (PIR)	Réhabilitation de routes bitumées	06.01 – 09.04
• Construction du tronçon Ayorou-frontière du Mali	12 (PIR) 0 (PIN)	Construction de routes bitumées	07.02 – 04.05

D. Hors concentration

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
Secteur privé			
• PASPME (8 NIR 37)	1,0	En liaison avec le fonds de la ligne de crédit du 7 NIR 04, réorientation du programme vers un appui à la création d'entreprise dans le but d'obtenir un crédit auprès des banques de la place, création d'un fonds de garantie, appui au suivi des entreprises pendant la durée du prêt ; coordination avec Nigetech et PROFORMAR, ainsi qu'avec les projets similaires des autres bailleurs de fonds (EAN.PNUD)	02.01 – 02.04
• PARI II – volet secteur privé (8 ROC 31 – 8 NIR 25)	3 (PIR) 1,5 (PIN)	Appui à l'intégration régionale de l'UEMOA et de la sous-région dans l'économie mondiale en vue de développer une économie durable. L'objectif spécifique : améliorer la compétitivité des entreprises UEMOA	03.01 - 03.04
Formation professionnelle			
• PROFORMAR II (7 NIR 113)	1,85	Appui à la formation professionnelle et à l'innovation technologique dans le secteur de l'artisanat rural ; appui institutionnel à la Direction de l'artisanat et au fédération d'artisans ; coordination avec Nigetech et PASPME	12.98 – 12.01
• NIGETECH II (8 NIR 11)	7	Appui à la formation professionnelle technique, par modules et appui institutionnel à la mise en place d'un Office National de la Formation Professionnel et à un Fonds de formation professionnel, devant être alimenté à terme par la taxe d'apprentissage et géré conjointement par le secteur privé et le gouvernement ; coordination avec PASPME et PROFORMAR ; coordination avec PAFOP.Coopération française et.....Coop. DE ;	09.00 – 09.03
Appui institutionnel			
• Appui à l'ON (7 NIR 108)	1,715	Appui institutionnel (moyens de fonctionnement, assistance technique) visant à accroître l'efficacité des services de l'ON et à accélérer la mise en oeuvre et l'exécution des programmes financés par le FED. Même objectif que 7 NIR 108	09.97 - 06.01
• CF en cours de préparation sur PIN 8ème FED	1,92		09.01 – 09.04

Intitulé et numéro de projet	Montant en M€	Domaines principaux	Dates début et fin
Coopération Décentralisée			
• Programme de Micro-réalisations Nord Niger (8 NIR 13)	5	Appui aux initiatives locales (développement des activités économiques rurales et sécurité alimentaire, environnement, éducation) et renforcement des capacités des organisations locales. Localisé dans le Département d'Agadez et Nord-Tahoua	10.00 – 03.04
• Programme de Coopération Décentralisée (8NIR28)	7,15	Appui aux initiatives locales (développement des activités économiques, services sociaux de base), renforcement des capacités des organisations locales. Appui aux activités de capitalisation au niveau national (société civile et décentralisation). Volet crédit. Localisé dans les Départements de Dosso et Tillaberi	07.01 – 07.06
Integration régionale			
• PARI II (axe 1,2,3) (8 ROC 21 – 8 NIR 12)	53,0 (PIR) 1,5 (PIN)	Renforcement des capacités de gestion des administrations nationales dans l'application effective des réformes dans le cadre de l'UEMOA	12.00 – 12.03
• Appui UEMOA (8 NIR 22)	1,825	Appui institutionnel sous forme d'une assistance technique visant à renforcer l'intégration régionale du Niger au sein de l'UEMOA	07.01 – 07.03
Autre			
• RGPH (8 NIR 26)	1,1	Appui à la mise en œuvre du Recensement de la Population en mai 2001	05.01 – 05.04

APPENDICE 8

Matrice des donateurs

	A – Développement économique (les investissements et le développement du secteur privé, les réformes macro-économiques et structurelles ainsi que l'intégration régionale)	**B – Développement social** (les services du secteur social, notamment l'éducation et la formation, les systèmes de soin de santé, les questions relatives à la population, la lutte contre le VIH/SIDA, l'accès à l'eau et la disponibilité de logements)	**C – Activité du secteur productif** (les stratégies rurales et agricoles, les infrastructures économiques et techniques, le soutien aux secteurs tertiaires, y compris le tourisme, le transfert et la mise au point de nouvelles technologies)	**D - Questions thématiques /transversales** (les réformes institutionnelles, les initiatives en matière de viabilité écologique, la promotion des valeurs culturelles et l'égalité des sexes)
1. CE (7e +8e FED)	Ajustement structurel - PAPAS, IV et V Intégration régionale - Programme d'appui régional à l'intégration (PARI II) - Programme d'appui institutionnel UEMOA Diversification économique et secteur privé - Programme d'appui et de suivi des PME	Secteur de la Santé - AT après du Ministère de la Santé - AT pour la restructuration de l'ONPPC - Sécurité transfusionnelle - Appui au renforcement de l'indépendance vaccinale - Politique du médicament et recouvrement des coûts Education - Renforcement de l'éducation de base dans le département de Tillabéri - Carte scolaire de l'enseignement de base - Programme de formation et d'information sur l'environnement Formation professionnelle - Programme de formation professionnelle et technique NIGETECH II - Programme d'appui à l'artisanal rural et périurbain (PROFORMAR)	Infrastructures - Route Niamey-Dosso - Route Niamey-Torodi-Burkina Fasso - Programme d'Infrastructures routières et de télécommunication Développement rural - Programme d'appui à la sécurité alimentaire par la petite irrigation (ASAPI) - Projet de développement de la zone pastorale PROZOPAS - Appui filière riz (PAFRIZ) - Coopération décentralisée - Programme panafricain de contrôle des epizooties (PACE) - Programme de micro-réalisation Niger-Nord Sécurité alimentaire Programmes 1997, 1998 et 2000 (systèmes d'information ; RGA ;OPVN ; SNS ; FSA ; FCD ; DPV ; semences)) Secteur minier - SYSMIN	Renforcement institutionnel - Appui au recensement général de la population et de l'habitat - Assistance à la préparation de la 3e conférence de la CNUCED - Appui à l'Ordonnateur nationa'

2. FR – (AFD et MAE/DGCID)	Aide budgétaire - Aide budgétaire exceptionnelle non ciblée Intégration régionale - Appui au comité permanent inter-etats contre la sécheresse au Sahel (CILSS)	Secteur de la Santé - Appui au district sanitaire de Niamey II - Appui au district sanitaire de Tchirozerine - Appui à l'hôpital national de Niamey - Mise en place d'un dépôt pharmaceutique communautaire à Tondibiah - Appui au dispensaire de Kirkkisssaye Education - Projet ADEN (Appui à la dynamisation de l'éducation au Niger) . Appui au pilotage national du système d'éducation et préparation d'un projet régional éducatif - Construction de classes maternelles à Niamey (école mission Canada) - Projet de l'école de l'Aïr - Amélioration des conditions de scolarisation dans les départements de Dosso et Tillaberi Formation professionnelle - Projet d'appui à la formation professionnelle continue composante nationale et composante à Arlit Accès à l'eau - Aménagements de points d'eau dans la ville de Niamey Actions sociales - Appui au développement social au Niger - Appui à la protection civile au Niger - Travaux collectifs avec utilisation de charrettes camelines dans les arrondissements de Dakoro et de Mirriah	Développement rural et régional - Gestion de terroirs dans le canton de Torodi - Gestion de terroirs dans le canton Filingué - Cuvettes oasiennes de Goudoumaria - Appui aux opérateurs associatifs du secteur rural - Appui au développement de la zone pastorale de N'gourti Termit - Appui au populations défavorisées du Kwar Hydraulique villageoise - Hydraulique villageoise à Maradi - Hydraulique villageoise dans les départements de Dosso et de Tillabéri - Remise en état des pompes à motricité humaine dans le département de Tillaberi - Aménagement de mares et de puits à Farey - Aménagements de puits (Loga) - Développement de la petite irrigation autour de la mare de Tera Pistes rurales - Piste Angoual Marafa -Doumega (29 km) route de canne à sucre - Piste de Ayawan-Gami-Guidan Albarki (93km) route de l'oignon - Piste Doungou-Majema (30km) route de la canne à sucre - Piste Abuja- Goudoumaria (46km) route de la datte Crédit rural - Projet de crédit rural décentralisé à Dosso, Filingué et Zinder - Projet de crédit décentralisé à Tahoua Projets urbains - Réhabilitation des infrastructures économiques (Agadez, Dosso, Konni, Madrarounfa, Mirria, Tahoua) - Aménagements d'infrastructures urbaines dans la commune de Niamey III Diversification économique et secteur privé - Appui à la promotion du secteur privé - Projet de renforcement institutionnel et technique de la filière cameline - Appui au Ministère des Mines et de l'Energie Appui aux opérateur hydraulique au Niger	Appui institutionnel - Programme d'appui aux administrations financières et économiques

6. DE		Santé - Projet de promotion de la santé familiale - Prévention contre le SIDA/Planning familliial Education de base - Projet de promotion de l'enseignement bilingue Accès à l'eau - Approvisionnement en eau potable de Maradi Actions sociales - Soutien à la paix Niger-Nord - Mécanismes de règlement de conflit sur le plan de al gestion des ressources naturelles dans les régions de In Gall-Dakoro-Bani Bangou	Développement rural intégré - Projet de protection intégré des ressources agro-sylvo-pastrorales dans le département de Tillabéri-Nord (PAPS) - Projet de développement rural de Tahoua (PDRT) Hydraulique villageoise - Programme d'hydraulique villageoise dans le département de Maradi - Projet d'hydraulique villageoise dans le département d'Agadez et de Tahoua Crédit rural - Projet de promotion des mutuelles rurales Infrastructures Travaux d'infrastructure à haute intensité de travail en zone rurale (NIGETIP)	Décentralisation - Appui à la décentralisation et aux collectivités locales - Fonds d'investissement communal
7. LUX		Santé - Programme national de prévention contre le SIDA : information, éducation, communication Education - Programme intégré d'éducation et de santé dans l'arrondissement de Dosso	Développement rural intégré - Développement rural intégré à Dosso Agriculture - Appui au renforcement de la lutte anti-acridienne (sur l'ensemble du territoire) Micro-finances - Développement institutionnel des micro-finances (programme national) Diversification économique et secteur privé Programme national de développement de l'artisanat	
8. DK	Intégration régionale - Appui au programme majeur de formation du centre régional Agrhymet		Gestion des ressources naturelles/Développement rural - Projet national d'énergie domestique - Appui au développement rural à Diffa et à Zinder (commission foncière), micro-finance, fixation des dunes, gestion forestière, renforcement des organisations intermédiaires. - Programme d'appui à la conservation de l'Aïr- Ténéré - Programme national d'appui à la construction sans bois - Amélioration durable de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la survie de la femme et de l'enfant à Diffa. Hydraulique villageoise - Projet d'hydraulique villageoise à Diffa et Zinder - Eradication du ver de Guinée	Justice/Droits de l'Homme - Appui à l'installation de la Commission nationale des droits de l'Homme et des libertés fondamentales - Renforcement de l'éducation et de la communication sur le genre et la santé reproductive - Appui aux filles en situation difficile à Niamey

9. BE	Appui budgétaire - Appui à l'apurement partiel des arriérés des salaires des agents civils de l'Etat	Santé - Districts sanitaires du département de Dosso. - fourniture de médicament contre les MST - Appui en chirurgie et en traumatologie à l'hôpital national de Niamey (AT+formation) - District sanitaire de Niamey III	Agriculture - Amélioration des semences et des récoltes de riz, sorgho et blé (10.000 hectares de périmètres irrigués) Elevage - Développement de l'élevage et des organisation d'éleveurs de la vache Azawak (Fillngue) - Appui à l'élevage et aux organisations d'éleveurs de la chèvre rousse de Maradi Hydraulique rurale - Adduction d'eau autour de Birni N'Gaouré - Pistes rurales - Protection des koris N et S de Dosso	
10. NL		Santé - Projet d'appui aux soins de santé primaire des arrondissement de Tera et Fillingué Education de base - Projet d'éducation de base financé par la CE (Kollo, Tera, Tillabéri) - Appui à la formation d'écoles communautaires	Développement rural intégré - Projet de développement intégré de Bossey Bangou - Projet participatif des institutions villageoises pour le développement de l'agriculture (Tahoua) - Mise en œuvre de l'antenne du programme Lutte contre la pauvreté du PNUD à Tera Nord - Projet d'utilisation des ressources naturelles de Kouré et du Dallol Bosso Nord Gestion des ressources naturelles - Projet d'appui à Konni et Madaoua Sécurité alimentaire - Projet d'appui à la sécurité alimentaire à Say et Tera Diversification économique et secteur privé - Projet d'appui aux organisation de producteurs exportateurs (Tillabéri, Tahoua, Zinder)	Justice - Programme d'appui à l'assistance juridique Radios communautaires - Accélérer la structuration nationale en matière de pluralisme radiophonique
11. IT	Intégration régionale - Appui au projet Aghrymet		Développement rural - Projet de développement rural (Mirriah) Lutte contre la désertification - Programme de lutte contre la désertification Transport urbain - Projet de bus urbain pour la ville de Niamey	Appui institutionnel - Appui au ministère de l'Environnement (cartographie, statistiques)
12. BM	Réformes macro-économiques - Crédit pour le redressement des finances publiques Privatisation - Assistance technique à la privatisation et à la réforme	Santé - Santé (1997-02) - Projet de lutte contre le SIDA en préparation Education de base - Enseignement de base (PROSEF).	Développement rural et environnemental - Projet de gestion des ressources naturelles Infrastructures de transport - Projet de réhabilitation des Infrastructures de transport Diversification économique et secteur privé - Projet de promotion des exportations agro-pastorales - Projet de promotion de l'irrigation privée Projets urbains - Réhabilitation des infrastructures urbaines	Justice - Projet de soutien aux réformes judiciaires (en préparation)
13. PNUD		Appui au Programme national d'éradication de la pauvreté Appui au Programme national pour l'environnement et le développement durable Appui au programme national de promotion du secteur privé		Programme d'appui à la gestion de l'économie et à la promotion de la bonne gouvernance

APPENDICE 9

Mecanismes de coordination

Thèmes	Principaux Intervenants	Mécanismes de coordination et responsables
Développement rural et sécurité alimentaire (long terme)	CE – BM – PNUD – France – Danemark – Luxembourg – Pays-Bas – Allemagne – Italie – Suisse	• Groupe de coordination EM développement rural (Allemagne), • Groupe thématique Sécurité alimentaire/Dév. Rural (FAO) • Groupe de Niamey- (Aghrymet : France) • Table ronde eau et assainissement (Suisse et Ministère de l'hydraulique) • Plan de lutte contre la désertification (Italie) • Foncier à définir
Dispositif national sécurité alimentaire (court terme)	CE – PAM – France – Allemagne – Etats Unis	Comité mixte et comité restreint de concertation (Primature), fonds commun des donateurs.
Politiques macroéconomiques / ajustement structurel	CE – BM – France – Belgique	Coordination informelle entre la CE, la Coopération française, la BM et le FMI (démarches communes auprès du Gvt, revues des dépenses publiques et audits communs).
Transports	CE – BM – France	Coordination informelle, suivi de la politique sectorielle du Gouvernement (Banque Mondiale)
Education / formation	CE – BM – France – Luxembourg – Pays-Bas – Allemagne – UNICEF – Canada	• Groupe de coordination EM (France) *non repris suite au coup d'état de 1999* • Eventuel programme sectoriel commun envisagé
Santé	CE – BM – France – Luxembourg – OMS – UNICEF – Etats Unis	• Lutte contre le SIDA, coordination et réalisation d'une étude de base commune (UNICEF, BM, France, CE, Etats Unis) • Groupe de coordination (Ministère de la santé) *non repris suite aux coup d'état 1999*, évaluation commune de la politique de recouvrement des coûts en préparation.
Secteur privé	CE – BM – France – Luxembourg	Table ronde (Ministère du Commerce et PNUD)
Infrastructures urbaines	BM – AFD – France	A définir
Décentralisation	France – Suisse - Pays Bas – Allemagne	En attente de décision de Gouvernement (mise en œuvre de la réforme) Programme commun à envisager (France, CE)
Justice	CE – PNUD –France – Suisse - Pays Bas –Allemagne - Danemark	Groupe de coordination (Ministère de la Justice et PNUD) Programme commun CE-EM en cours d'identification (Financé par le Danemark, CE tous EM)
Intégration régionale	CE –BM	

APPENDICE 10

Liste des ABREVIATIONS

ACP-CE	: Afrique-Caraïbes-Pacifique -Communauté Européenne
AFD	: Agence Française de Développement
AGRYMET	: Centre d'Agro-Hydro-Météorologie du CILSS
APER	: Accord de Partenariat Economique Régional
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BM	: Banque Mondiale
CAFER	: Caisse Autonome pour le Financement de l'Entretien Routier
CDS	: Convention Démocratique et Sociale (Parti politique nigérien)
CE	: Commission Européenne
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFEPD	: Certificat de Fin d'Etudes du Premier Degré
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CILSS	: Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CI	: Cours d'Initiation, première année
CM2	: Cours Moyen deuxième année (fin du cycle primaire)
COFO	: Commissions Foncières
DCE	: Délégation de la Commission Européenne
DED	: Service des Volontaires allemands
DiSRP	: Document Intérimaire de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSRP	: Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EM	: Etats Membres (Union européenne)
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASR	: Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FED	: Fonds Européen de Développement
FMI	: Fonds Monétaire International
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population
FRPC	: Facilité de Réduction de la Pauvreté et de la Croissance
FSA	: Fonds de Sécurité Alimentaire
GdN	: Gouvernement du Niger
GTZ	: Agence de Coopération Technique (République Fédérale d'Allemagne)
KFW	: Agence de Coopération Financière (République Fédérale d'Allemagne)
IDH	: Indice de Développement Humain
IBW	: Institution de Bretton Woods
MEG	: Médicaments Essentiels Génériques
MNSD	: Mouvement National pour la Société de Développement (Parti politique nigérien)
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ON	: Ordonnateur National
ONAHA	: Office National d'Aménagement Hydro-Agricole
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONPPC	: Office National de Produits Pharmaceutiques et Chimiques
OPVN	: Office des Produits Vivriers du Niger
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PAP	: Programme d'Action Prioritaire
PCNLP	: Programme Cadre National de Lutte contre la Pauvreté
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIN	: Programme Indicatif National
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SAP	: Système d'Alerte Précoce
SCAC	: Service de Coopération et d'Action Sociale (Coopération française)
SIDA (VIH)	: Syndrome Immunodéficitaire Acquis
SNS	: Stock National de Sécurité
SNV	: Service Néerlandais de Volontaires
SOSA	: Stratégie Opérationnelle de Sécurité Alimentaire
SYSMIN	: Facilité de financement spécial dans le secteur minier (ACP-CE)
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UE	: Union européenne
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
US$	: Dollar Etats-Unis
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance